

Le Réseau FAR est soutenu par
l'Agence Française de Développement
et Montpellier SupAgro

Séminaire International de Rabat, du 12 au 15 novembre 2014, sur les "Rôles de la formation professionnelle agricole pour répondre aux défis des différentes formes d'agricultures en Afrique"



Ce séminaire a été cofinancé par le Crédit Agricole du Maroc, la COSUMAR, la COMADER, les Réseaux géographiques du Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt français, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime marocain et le Réseau FAR.

Les actes ont été élaborés par le secrétariat exécutif du Réseau FAR, sur la base des contributions fournies par les participants, ainsi que sur les contenus des échanges et débats.

Du 12 au 15 novembre 2014 s'est tenu à Rabat le Séminaire International sur la Formation Agricole et Rurale en Afrique sur le thème "Rôles de la formation professionnelle agricole pour répondre aux défis des différentes formes d'agricultures en Afrique". Organisé en partenariat par le Réseau International FAR, le ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime marocain, le ministère français de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et la Confédération Marocaine de l'Agriculture et du Développement Rural (COMADER), les objectifs de ce séminaire étaient de renforcer, par l'échange d'expériences et le partage de connaissances, la réflexion stratégique sur le rôle de la formation agricole et rurale pour répondre aux défis des différentes formes d'agricultures, ainsi que de proposer des pistes de réflexion et d'action dans les différents pays, en matière d'adaptabilité de l'offre de formation à la demande économique et sociale, en termes de gouvernance et de financement des systèmes de formation pour répondre aux défis de la diversité des agricultures et permettre une meilleure insertion professionnelle des jeunes dans le milieu rural au sens large. Ces différents thèmes ont été abordés de manière systémique, en veillant, pour chacun des thèmes identifiés, à réfléchir aux trois dimensions centrales que sont l'expertise, les ressources et les modes d'organisation à mettre en place. En impulsant des échanges entre des agriculteurs, des praticiens de la formation agricole et rurale issus du secteur public et privé, de structures de conseil agricole, d'organisations professionnelles agricoles et du secteur privé, l'organisation de cet événement a permis de :

- Renforcer les dynamiques « pays » existantes dans la sous-région, en permettant aux acteurs de la formation agricole et rurale de s'inspirer de l'expérience et de l'expertise présente dans d'autres pays, tout en considérant leurs systèmes agricoles et contextes propres ;
- Consolider la mise en réseau de ces acteurs, l'établissement ou le renforcement de partenariats, et l'approfondissement des questions centrales telles que l'insertion professionnelle des jeunes en agriculture, l'adéquation entre l'offre de formation et la demande économique et sociale dans le secteur agricole, et la gouvernance et le financement des dispositifs de formation agricole et rurale au niveau local, national et sous-régional.

Le séminaire a été structuré en séances plénières et en ateliers autour de trois thématiques centrales :

- **l'adéquation entre l'offre de formation agricole et rurale et la demande économique et sociale pour répondre à la diversité des agricultures ;**
- **l'accompagnement de la diversité des agricultures et des projets d'installation des jeunes ;**
- **la gouvernance et le financement** des systèmes de formation agricole et rurale, à la fois au niveau **national, territorial et local.**

Ce séminaire a rassemblé plus de 150 experts de la FAR, à la fois des agriculteurs, des représentants institutionnels, des chercheurs et des acteurs de l'accompagnement de l'agriculture (OPA, ONG,...). Les participants étaient issus de 14 pays : le Maroc, l'Algérie, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la France, la Guinée Conakry, Madagascar, le Mali, le Sénégal, le Tchad, la Tunisie, et le Togo.

Tous les supports de présentation des contributions du séminaire sont disponibles sur le [site du Réseau FAR](#).

Introduction

La volonté commune d'un séminaire rassemblant diverses institutions et organisations autour de la FAR est issue d'un accord-cadre signé entre le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche du Maroc, la COMADER et le Réseau FAR à l'occasion du Salon International de l'Agriculture du Maroc en avril 2014. L'ambition était d'ouvrir et d'interconnecter les différents réseaux en rassemblant les acteurs travaillant sur la FAR de manière large, reflétant la diversité des structures organisatrices (Réseaux géographiques de la DGER du Ministère de l'Agriculture français, la COMADER, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Marocain, le Crédit agricole du Maroc, la COSUMAR, et le Réseau FAR), pour favoriser un renforcement de la coopération Sud-Sud et une plus grande mutualisation de l'expertise en termes de FAR.

Le réseau international FAR est une association rassemblant 13 pays d'Afrique, dont l'objectif est de capitaliser, de produire des connaissances, de renforcer l'expertise et d'influencer la formulation de politiques publiques pour la rénovation et l'adaptation des dispositifs de formation agricole et rurale. Après bientôt 10 ans d'existence, le Réseau a produit des résultats indéniables, tant au niveau de la production intellectuelle sur de nombreuses thématiques liées à la FAR que dans l'appui aux dynamiques nationales dans les pays membres. Le Réseau FAR aspire maintenant à fédérer plus d'acteurs et de pays dans l'association, en confortant les acquis actuels en terme de veille, d'animation et de communication, mais en structurant également un réseau d'experts disposant de compétences avérées dans les pays, utiles dans la rénovation des dispositifs de FAR, dans la mutualisation des expériences et démarches. Le Réseau FAR cherche dans les années à venir à renforcer les dynamiques pays, notamment en intégrant et en valorisant une expertise FAR solide, en accompagnant un renouvellement intergénérationnel et une formation de jeunes experts par les experts actuels, mais également en décentralisant de plus en plus d'activités et de responsabilités d'animation et d'appuis thématiques dans la sous-région et dans les pays. Enfin, le Réseau FAR souhaite également participer de plus en plus activement aux instances nationales et régionales pour impacter de manière significative les politiques en matière de formation.

Les thématiques centrales de réflexion du Réseau FAR sont les trois thèmes majeurs de ce séminaire, thèmes clés de la rénovation des dispositifs de formation : l'adéquation de l'offre et la demande, l'insertion et l'accompagnement de l'agriculture ; la gouvernance et le financement des systèmes de formation. La réflexion sur ces différentes thématiques clés doit permettre de formuler des recommandations pour répondre aux besoins des différentes formes d'agricultures en termes de formation. Cette année 2014 a été décrétée « année internationale de l'agriculture familiale » dont l'importance pour assurer l'alimentation et le revenu de la majorité de la population, a été largement reconnue. L'agriculture familiale est importante et doit être soutenue, mais elle-même est plurielle et se place dans tous les contextes et territoires en complémentarité d'autres formes d'agricultures. Tout dispositif de formation se doit donc de répondre aux besoins de ces différentes formes d'agriculture, sous différentes entrées (filières, complémentarité avec les agro-industries, ...) auxquelles les dispositifs de formation doivent répondre sans être dogmatiques, en privilégiant l'interaction et la complémentarité de ces différentes formes d'agricultures et systèmes d'activités, sans les opposer.

Ce séminaire doit donc permettre d'identifier les enjeux, les ressources et l'expertise nécessaires pour la rénovation des dispositifs de formation, en lien avec les dispositifs d'appui conseil, qui permettent de proposer une offre de formation flexible et contextualisée à ces agricultures, associant l'ensemble des acteurs du monde rural et des filières agricoles dans la gouvernance et le financement de ces dispositifs, tant au niveau local et territorial qu'au niveau national. Les échanges et efforts de capitalisation à venir au sein de la prochaine phase d'activités du Réseau FAR porteront sur ces grandes thématiques, pour la production d'outils méthodologiques et de supports de formation. Une ambition forte du Réseau, avec le soutien de tous ses partenaires, est de produire des démarches et des outils opérationnels au service de tous les acteurs internationaux de la FAR. Il paraît indispensable de construire ensemble ces démarches et outils, ainsi que préciser des concepts qui soient communs et qui permettent à chacun, dans ses dispositifs et pays, d'avancer dans l'appui à l'agriculture familiale par la formation agricole et rurale.

Pierre-Blaise Ango – Président du Réseau FAR

Allocutions officielles d'ouverture

Les allocutions officielles ont été réalisées par Mr **Aziz Akhannouch** – Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (Maroc), Mr **Pierre-Blaise Ango** – Président du Réseau International FAR, Mr **George Michael Hage** – FAO, Mr **Ahmed Ouayach** - Président de la COMADER (Maroc), Mr **Bertrand Wybrecht** – BRECI / Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (France).

Ce séminaire a été initié autour de la signature d'un accord cadre entre le MAPM, la COMADER et le Réseau FAR à l'occasion du Salon International de l'Agriculture de Méknès en avril 2014, afin de renforcer la coopération Sud-Sud pour le développement et la mutualisation de l'expertise en termes de formation agricole et rurale (FAR). Les représentants institutionnels ont félicité chaleureusement tous les partenaires ayant participé à l'organisation et au financement de l'évènement (les Réseaux géographiques de la DGER du Ministère de l'Agriculture Français, la COMADER, le MAPM, le Crédit agricole, la COSUMAR, et le secrétariat exécutif du réseau FAR).

Les allocutions officielles ont mis en avant le rôle central de l'agriculture, à la fois dans la lutte contre la pauvreté, l'atteinte de la sécurité alimentaire, l'atteinte de revenus décents pour les populations rurales, mais également dans la gestion durable des ressources naturelles. Dans ce contexte, la formation agricole et rurale revêt une dimension économique forte pour améliorer la productivité de l'agriculture, la qualité des produits agricoles, et améliorer la compétitivité de l'agriculture face aux enjeux commerciaux internationaux, mais également une dimension sociale pour assurer l'accompagnement et l'insertion des jeunes ruraux, et préparer la transmission et la succession des agriculteurs. Doter le secteur agricole de compétences en qualité et quantité est donc un enjeu central, notamment dans les pays d'Afrique du Nord, de l'Ouest et du Centre. L'agriculture familiale représente 70% de la population agricole au Maroc, et c'est bien grâce à l'accompagnement et le renforcement de capacités assuré par un système de formation agricole et rurale multiple que cette agriculture familiale peut assurer sa succession et innover dans un contexte en mutation continue. Le Maroc est à ce titre un exemple en termes de refonte de la stratégie du secteur agricole à travers le Plan Maroc Vert. Les différents acteurs de l'agriculture marocaine que sont les filières, les interprofessions (OPA), les dispositifs de formation et de recherche disposent donc d'une stratégie commune sur laquelle s'adosser, qui guide l'action, ce qui est le point de départ de toute rénovation de dispositif de formation agricole et rurale, associant la diversité d'acteurs concernés. Cette rénovation doit être construite sur des bases fonctionnelles liant recherche et innovation, en s'éloignant progressivement d'un pilotage par l'offre pour aller vers un pilotage par réponse à la demande économique et sociale.

Les trois thèmes majeurs de ce séminaire sont les thèmes clés de la rénovation des dispositifs de formation : l'adéquation de l'offre et la demande, l'insertion et l'accompagnement de l'agriculture ; la gouvernance et le financement des systèmes de formation. La réflexion sur ces différentes thématiques clés doit permettre de formuler des recommandations pour répondre aux besoins des différentes formes d'agricultures en termes de formation. Cette année 2014 a été déclarée « année internationale de l'agriculture familiale », dont l'importance pour assurer l'alimentation et le revenu de la majorité de la population a été largement reconnue. L'agriculture familiale est importante et doit être soutenue, mais elle-même est plurielle et se place dans tous les contextes et territoires en complémentarité d'autres formes d'agricultures. Tout dispositif de formation se doit donc de répondre aux besoins de ces différentes formes d'agricultures, sous différentes entrées (filières, complémentarité avec les agro-industries, ...), sans être dogmatique, en privilégiant l'interaction et la complémentarité de ces différentes formes d'agricultures et systèmes d'activités, sans les opposer.

Ce séminaire doit permettre d'identifier les enjeux, les ressources et l'expertise nécessaires pour la rénovation des dispositifs de FAR, en lien avec les dispositifs d'appui-conseil, pour proposer une offre de formation flexible et contextualisée à ces agricultures, associant l'ensemble des acteurs du monde rural et des filières agricoles dans la gouvernance et le financement de ces dispositifs, tant au niveau local et territorial qu'au niveau national, en renforçant la coopération Nord-Sud, mais également en favorisant les échanges Sud-Sud.

SÉANCE PLÉNIÈRE INTRODUCTIVE : LE RENFORCEMENT DU CAPITAL HUMAIN EN RÉPONSE À LA DIVERSITÉ DES AGRICULTURES

Animateur : Mr Pierre-Blaise Ango - Réseau FAR / AFOP

Cette séance plénière introductive a pour but de croiser le **panorama de la diversité des agricultures** au Sud et du rôle de la formation vis-à-vis de ces agricultures familiales, avec le développement de **cadres de concertation** existant au niveau politique panafricain (NEPAD). **L'exemple du Maroc** illustre ensuite ces grandes orientations, en présentant le dispositif de formation professionnelle existant et les nouveaux métiers émergents, qui nécessitent un renouvellement des compétences et donc du dispositif de FAR, en lien avec le cadre stratégique existant, ici le Plan Maroc Vert.

Contribution n°1 à la séance plénière introductive : Panorama de la diversité des agricultures

Mr Jacques Marzin

CIRAD

Les discours condamnant il y a quelques décennies l'avenir de l'agriculture familiale sont actuellement démentis par des dynamiques d'évolution des structures agraires de plus en plus complexes, sans chemin ou tendance d'évolution prédéfinis. Les différents éléments ayant une forte influence sur ces dynamiques complexes sont (1) l'existence de rémunération et d'emplois plus intéressants ailleurs (en zone rurale ou en ville) qui incite à une sortie de l'agriculture ; (2) l'accessibilité des ressources, notamment des ressources foncières ; (3) la diversité et le potentiel de diversité des activités en milieu rural (comprenant alternatives économiques, loisirs, vie du territoire,...).

Ces différents éléments ont produit, en fonction d'histoires agraires très différentes, des formes d'agricultures multiples, avec des situations très contrastées. Progressivement, deux grands types de structures de production ont été produits au cours de cette histoire :

(1) des formes centrées autour de la famille –petite ou grande-, avec une intrication des sphères domestique et professionnelle, une fongibilité entre le patrimoine personnel et professionnel, n'ayant pas de salariat permanent, et une allocation des ressources humaines selon les normes sociales et familiales ;

(2) des formes où le rapport salarial prédomine et plus largement d'autres formes de contractualisation de la main d'œuvre caractérisées par une segmentation des facteurs de production (avec des formes patronales, de firme, salariales ou encore collectives).

La convergence de ces deux formes, ou la prédominance d'une forme sur l'autre n'est pas évidente : la diminution du nombre d'exploitations et la concentration des ressources foncières n'est pas l'unique tendance de changement (exemple de l'Inde avec une augmentation du nombre d'exploitations agricoles).

De même, la modernisation n'est pas la seule voie de changement pour l'amélioration des revenus pour les petites structures car cela nécessite des économies d'échelle dont ces structures ne sont pas toujours capables. L'agrandissement est une option, mais l'évolution des structures peut également passer par une augmentation de la productivité de la terre et/ou du travail, par des changements organisationnels (CUMA), ou encore par des économies de gamme en captant plus de valeur ajoutée.

La diversité des exploitations agricoles et de leurs dynamiques de changement peut donc être caractérisée selon une multiplicité d'angles d'analyse :

- Par le biais des rationalités et des stratégies des décideurs de l'unité de production (rationalité de sobriété, rationalité d'accumulation / de marché, rationalité de durabilité) ;
- Par le biais du niveau d'intégration au marché (sur le degré de commercialisation de la production, sur l'autonomie vis-à-vis des intrants, sur l'autonomie vis-à-vis du capital) ;

- Par le biais de l'intégration à la communauté locale / société paysanne ;
- Par le biais du développement humain (approche générationnelle, par le genre, par la qualité de vie).

Ces différentes formes d'agricultures sont confrontées à des problématiques sur lesquelles le niveau politique doit orienter les actions, ciblant parfois certaines formes :

- Problématique de la répartition de la valeur ajoutée et des revenus, parfois très inégale dans les filières ;
- Problématique de l'emploi en agriculture : les différentes formes d'agricultures sont en compétition inégale sur l'emploi, avec des conséquences fortes de la motorisation et de l'équipement sur l'emploi agricole, alors que les cohortes de jeunes ruraux à absorber sur le marché du travail sont de plus en plus importantes dans les pays du Sud ;
- Problématique de la sécurisation de l'accès aux ressources, notamment sur le foncier ;
- Problématique des impacts sociaux et environnementaux (limites des gains de la révolution verte, limites de l'utilisation de ressources non renouvelables, conséquences sur la santé, et perception sociétale de plus en plus critique).

La diversité de l'agriculture et des problématiques auxquelles elle est confrontée définit de nouveaux enjeux pour la formation agricole et rurale. La FAR doit tenter d'accompagner le secteur agricole pour :

- Améliorer la qualité et la quantité de production de matière premières ;
- Appuyer la diversification des activités agricoles et rurales ;
- Accompagner la réflexion sur la transformation des matières premières en ressources, au niveau territorial, avec tous les acteurs impliqués.

Il est donc essentiel, face à des enjeux, d'avoir une cohérence forte entre les formes de production existantes, les modèles agro-alimentaires et les dispositifs de formation, au niveau global mais également au niveau local.

La formation ne peut être déconnectée des stratégies et rationalités des acteurs qui y sont impliqués. C'est une condition de son efficacité : les formations proposées doivent donc représenter la diversité de l'agriculture existante, ainsi que la demande économique et sociale du milieu rural, en privilégiant l'adossement de ce dispositif de formation sur une politique agricole clairement définie. Les questions qui peuvent émerger de la définition des orientations des dispositifs de FAR pour s'adapter à la diversité et à la constante évolution de ces formes d'agricultures sont :

- Comment adapter l'offre de FAR non pas comme une transmission de connaissances mais comme une ouverture de champ des possibles et de nouvelles dynamiques ?
- Les dispositifs et approches de FAR doivent-ils porter certaines valeurs défendant certaines formes d'agricultures ?
- Les dispositifs de FAR doivent-ils être définis pour contribuer à la réduction des inégalités entre ces différentes formes d'agricultures, et sous quelles conditions ?

Les questions et débats qui ont suivi cette présentation sur le panorama de la diversité des agricultures ont porté principalement sur la place de l'agriculture alternative (biologique, intensification écologique) et sa prise en compte dans les dispositifs de formation, notamment pour répondre aux enjeux du changement climatique, de santé et d'emploi en zone rurale. Quelle place pour ces formes d'agricultures dans la sensibilisation et l'accompagnement des producteurs ?

Ces questions sont celles qui vont être discutées dans le séminaire, notamment pour mieux prendre en compte l'agriculture familiale dans la FAR, en tant que source et potentiel de revenus, de creuset d'emploi pour une population croissante, de répartition de la valeur ajoutée, et de progressivité en termes de progression technique et de gestion de l'environnement. En outre, ces formes alternatives de production agricole doivent être qualifiées et les compétences nécessaires à leur exercice

identifiées, pour pouvoir adapter les formations et le conseil qui les accompagnent, en prenant en compte les savoirs paysans existants et la formation informelle.

Cet exposé nous montre que l'agriculture familiale mérite une attention particulière, car elle fait encore face à certain nombre de préjugés, mais également que la prise en compte de la diversité de l'agriculture dans les dispositifs de FAR est essentielle, ainsi que de favoriser un ancrage territorial plus fort de la FAR pour mieux identifier les besoins en renforcement de compétences au niveau local.

Contribution n°2 à la séance plénière introductive : Cadres de concertation sur la formation professionnelle agricole et le renforcement de capacités (AESIF) au niveau africain

Dr Bernard Agbo

NEPAD

L'élaboration du cadre de concertation sur la formation professionnelle agricole a été initiée dans le contexte de l'« agenda 2063 » de l'Union Africaine (UA), plan élaboré en 2013 pour définir un cadre orientant la transformation structurelle de l'Afrique. Dans ce cadre, dans la dynamique de poursuite du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), il a semblé indispensable de formuler un cadre stratégique commun sur l'éducation et la formation agricole, avec un focus spécifique sur les petits exploitants agricoles, permettant la mise en œuvre dans les pays de dynamiques de rénovation des dispositifs de FAR, et favoriser l'atteinte de la vision du PDDAA, mettant l'agriculture au centre du développement.

Les acteurs de l'élaboration de ce cadre stratégique sont principalement l'Agence de Planification et de Coordination de l'Union Africaine (NEPAD), le mécanisme Africain pour l'Éducation Supérieure en Agriculture (TEAM-Africa), les dispositifs existants d'Éducation et Formation Technique Professionnelle Agricole (ATVET), ainsi que les fora et réseaux travaillant autour du renforcement de capacités dans la recherche et l'innovation en agriculture (FARA, S3A, RUFORUM, ANAFE, STISA 2024,...). L'enjeu principal de ce cadre stratégique, 10 ans après le lancement du PDDAA, est le renforcement du capital humain des acteurs du monde agricole et rural, pour la mise en œuvre des PNIA, en favorisant une transformation de l'économie basée sur les connaissances, ainsi que l'évolution de l'agriculture de subsistance vers l'entrepreneuriat agricole, accompagné d'un plan opérationnel, pour remédier à ces niveaux bas de capacités et de ressources humaines. La question du capital humain nécessaire à la mise en œuvre des stratégies définies au niveau continental a donc été posée, dans l'optique de la définition d'un agenda commun et d'une vision cohérente sur l'Éducation et la Formation agricole. Les objectifs principaux de ce cadre stratégique sont de reconstituer le capital humain pour conduire la transformation de l'agriculture africaine, en établissant cette vision commune, en bâtissant des partenariats, pour améliorer l'efficacité dans l'éducation et la formation agricole. Ce cadre stratégique permettra de fournir le savoir-faire et la guidance aux États du continent et aux agences impliquées dans la mise en œuvre de ce cadre, en assurant une cohérence entre les initiatives et un alignement des acteurs ; mais permettra également d'orienter par des éléments de terrain la revue du PDDAA pour des planifications futures.

Basée sur cette vision commune, le continent a également besoin de résultats et d'activités mesurables, basés sur des principes-clés d'action : l'adéquation de ces activités avec la vision du PDDAA et leur intégration dans l'agenda ; une approche inclusive et consultative associant tous les acteurs ; partir des connaissances et initiatives existantes ; à travers un flux de communication appropriée et régulière ; associé à une volonté politique des États et des PTFs à soutenir la FAR.

Ce cadre porte sur trois niveaux de formation : l'enseignement supérieur (TEAM Africa), la formation professionnelle et technique (formelle et informelle), et le renforcement de capacités complémentaires. L'action et la capitalisation sont nécessaires à ces trois niveaux, en les croisant avec trois thématiques de travail :

- Des travaux et la formulation de politiques sur la gouvernance et la gestion des dispositifs de formation ;

- Des travaux de capitalisation sur les systèmes d'enseignement et d'apprentissage (ingénierie de formation et ingénierie pédagogique) ;
- Des travaux sur les stratégies de financement et de mobilisation des ressources.

L'idée est d'associer les partenaires pertinents sur ces thématiques dans la dynamique de formulation du cadre stratégique, dans laquelle le Réseau FAR pourrait avoir un rôle à jouer, notamment dans le renforcement des partenariats Sud-Sud.

Les prochaines étapes du processus AESIF consistent en un atelier de validation et de soumission de la version initiale de la stratégie AESIF aux partenaires, une approbation par les Chefs d'États lors sommet UA (01/2015), suivi d'une consultation large des acteurs pour une appropriation et une opérationnalisation de la matrice des résultats, avant la mise en œuvre des actions identifiées.

Les **questions et débats** qui ont suivi cette contribution ont principalement porté sur le lien difficile mais indispensable entre les activités de terrain/opérationnel (reflétées dans les thématiques du séminaire) et le niveau stratégique/politique qui est abordé ici : un contexte favorable est nécessaire pour développer la FAR, qu'un portage politique peut assurer en définissant les grandes orientations d'action, et en institutionnalisant les expériences innovantes. Il faut pour cela favoriser les liens entre les discussions de terrain nationales avec les cadres stratégiques élaborés au niveau continental, notamment par le développement des capacités de suivi-évaluation dans les pays, en intégrant l'ensemble des acteurs de la base dans ces processus. Le suivi évaluation du PDDAA est nécessaire, après 10 ans, en allant jusqu'au niveau de la base, en rendant compte des résultats et besoins existant encore sur chaque filière et secteur d'appui. Les acquis du PDDAA ne sont pas nuls, certains pays ont évolué sur leur politique agricole : sur 50 pays, 14 ont alloué 10% du budget national sur l'agriculture. Mais un effort de capitalisation sur les initiatives existantes doit être mené pour alimenter les réflexions et la révision progressive des cadres stratégiques formulés.

Contribution n°3 de la séance introductive plénière : Formation aux métiers de l'agriculture - Offre de formation et possibilité d'insertion sur le marché de l'emploi

Mr Jaouad Bahaji

MAPM

L'exemple du Maroc permet de mettre en perspective les différents points de discussion des deux contributions précédentes, à savoir la place de l'agriculture familiale dans la diversité des agricultures, et l'importance du lien entre le niveau stratégique/politique et le terrain pour avoir des politiques agricoles et de FAR cohérentes avec les besoins du terrain. Au Maroc, les missions du système de formation professionnelle sont définies dans la politique nationale :

- La valorisation de l'élément humain du Plan Maroc Vert (PMV) et de mise à disposition du secteur agricole des compétences nécessaires à son développement ;
- La contribution à la mise en œuvre des politiques nationales d'éducation et de formation professionnelle ;
- L'appui à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.

Comme dans de nombreux pays, les connaissances existent, mais il faut les perfectionner et les optimiser pour mettre en valeur l'agriculture familiale, principalement en créant des passerelles et des complémentarités entre différents systèmes de formation au niveau national.

Il existe 4 types de formations différents dans le système public marocain de FAR :

- Formation alternée dans 3 niveaux : technicien spécialisé, technicien, ouvrier qualifié (loi 36-96). Ces formations doivent permettre de satisfaire les besoins des entreprises agricoles en main d'œuvre qualifiée, afin d'améliorer la compétitivité et la performance des entreprises ;
- Formation par apprentissage des jeunes ruraux dans 2 niveaux CAP, DSP (loi 12.00). L'objectif est de donner aux jeunes ruraux une qualification en vue de leur insertion dans la vie active, en leur permettant notamment d'assurer la relève dans les exploitations agricoles ;

- Formation technique agricole (Baccalauréat Sciences Agronomiques). Cette formation permet de faire acquérir aux jeunes élèves les connaissances fondamentales et techniques pour poursuivre des études supérieures agronomiques ;
- Formation continue du personnel: cette formation permet le perfectionnement des formateurs sur le plan technique et pédagogique, en réalisant notamment la formation des maîtres de stage.

Ce dispositif rassemble 52 établissements sur l'ensemble du territoire marocain. Plus de 100 000 lauréats ont été diplômés depuis la mise en place du dispositif, toutes filières confondues, avec un taux de 67% d'insertion professionnelle.

Les principales opportunités d'insertion professionnelle pour ces jeunes diplômés sont :

- Main d'œuvre qualifiée dans des exploitations agricoles : gérant, chef de culture, ouvrier, fertigueur, tailleur, installateur système d'irrigation, chef d'unités d'élevage ;
- Personnel d'entreprises agricoles de production ou de transformation : conseiller agricole, agent de station de conditionnement, agent commercialisation d'intrants, unités d'élevage BOC, avicoles, apicoles ;
- Création d'entreprises ou d'exploitation agricoles, auto-emploi ;
- Poursuite d'études (système de passerelles) ;
- Recrutement dans l'administration et les établissements publics.

Le Plan Maroc Vert et son pilier 2 ont donné lieu à une réorientation de la stratégie de FAR au Maroc, qui se concentre sur les enjeux suivants :

- S'assurer de l'adéquation de l'offre en formation et en recherche avec les besoins induits par les orientations du Plan Maroc Vert ;
- Garantir un transfert de compétences et de savoirs qui répondent aux besoins de l'agriculteur ;
- Associer les professionnels au fonctionnement, à la gestion et au financement du dispositif ;
- Favoriser l'intégration de l'ensemble des acteurs concernés par la formation et la recherche ;
- Objectiver et évaluer les acteurs sur des obligations de résultats.

Pour répondre à ces enjeux, la nouvelle stratégie de FAR se lance les objectifs suivants d'ici 2020 :

- Augmenter les effectif, tant en terme de lauréats (atteindre un effectif de 100.000 lauréats en 2020), qu'en termes de capacité d'accueil du réseau d'établissements en nombre de places pédagogiques (de 4 830 actuellement à 8 860 en 2020), ou encore d'augmenter l'effectif de personnel formateur, en ETP, de 280 actuellement à 1260 en 2020 ;
- Réaliser un programme de mise à niveau, d'extension et de nouvelles constructions des centres de formation ;
- Renforcer le partenariat avec les organisations professionnelles.

Les **questions et débats** suite à cette contribution ont porté sur le rôle des interprofessions, OP et privés dans l'accompagnement et la formation, sur les systèmes existant d'accompagnement de l'insertion, sur la formation de formateur, sur les avantages d'avoir lié enseignement, formation et recherche par rapport à certains pays dans lesquels la formation professionnelle (même agricole) est détachée du ministère de l'agriculture, et sur la place réservée à la formation informelle.

Le rôle du secteur privé a été rappelé dans le plan Maroc Vert, dans lequel l'État a signé des contrats-programmes par filières, notamment avec les interprofessions, avec des composantes d'enseignement, de recherche et de formation dans chacune. La mise en œuvre de ces engagements a notamment porté sur le renforcement des relations entre les établissements de formation et le milieu professionnel. Ces relations existaient, mais elles ont été renforcées depuis 2008, favorisant par exemple l'immersion des techniciens dans l'entreprise/l'exploitation agricole tout au long de leur parcours de formation. La contribution des agriculteurs et des professionnels du privé dans ce

dispositif est de recevoir les étudiants en stage, de faciliter l'identification de stages pour les étudiants, de faciliter l'insertion (très souvent, les jeunes qui sont rapidement insérés dans le monde professionnel sont des jeunes qui ont réalisé des stages puis intégré les exploitations ou entreprises dans lesquelles ils ont acquis une expérience préalable) et de participer à l'évaluation des étudiants et du dispositif. Dans cette optique, les directeurs d'établissements tissent des relations avec l'environnement de leur établissement au niveau territorial (exploitations agricoles/entreprises). Pour faciliter l'évolution des étudiants dans l'ensemble du système de formation, des passerelles ont été créées entre les parcours de techniciens, techniciens spécialisés, ingénieurs pour avoir un système continu et cohérent. Enfin, travailler en partenariat avec le secteur informel est un objectif fort, pour qualifier les professionnels exerçant déjà la profession de manière informelle.

Synthèse des échanges de la séance plénière introductive

Cette séance plénière a permis de rappeler la diversité des formes d'agriculture et le rôle central de l'agriculture familiale dans cette diversité. Les besoins en formation sont donc également divers, à adapter à la demande sociale et économique des contextes et territoires, poussant à la rénovation permanente des dispositifs de formation formels et informels. De ces discussions émerge la nécessité de cohérence entre une stratégie et des cadres politiques clairs pour guider l'action (comme dans le cas du Maroc et de son Plan Maroc Vert), permettant la rénovation et la mise en place de dispositifs de FAR adaptables, répondant aux besoins en formation, renforçant les compétences de l'ensemble du secteur agricole et rural.

THÈME 1

**ADÉQUATION ENTRE L'OFFRE DE FORMATION AGRICOLE ET RURALE
ET LA DEMANDE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR RÉPONDRE À LA
DIVERSITÉ DES AGRICULTURES**

SÉANCE PLÉNIÈRE INTRODUCTIVE DU THÈME 1

Animateur : Mr Mohamed Saïdi - COMADER

Les deux contributions de cette séance introductive précisent les déterminants de l'adéquation entre l'offre de formation et la demande économique et sociale. La première contribution présente les conditions d'arrimage de l'offre de formation au marché de l'emploi et les outils d'analyse de l'adéquation quantitative et qualitative d'un dispositif de formation à la demande économique et sociale. La deuxième contribution présente une expérience originale de construction sociale de la demande de formation, en détaillant les déterminants et les étapes de développement.

Contribution n°1 à la séance plénière introductive du thème 1 : Arrimage de l'offre de formation au marché de l'emploi

Dr Olivier Pieume

Pôle de Dakar

Le Pôle de Dakar est un pool d'expertise de l'UNESCO, rattaché depuis 2013 à l'Institut International de Planification de l'Éducation. Le Pôle de Dakar a trois axes d'interventions principaux: la production de connaissances et d'outils méthodologiques, le renforcement des capacités des cadres des pays africains en charge de la gestion et du pilotage des systèmes éducatifs, l'appui aux pays africains dans l'analyse diagnostique des politiques sectorielles ainsi que la planification à moyen terme. Le Pôle de Dakar reçoit de plus en plus de requêtes de la part des pays pour analyser les systèmes de formation professionnelle en adéquation avec le marché de l'emploi, ce qui fait progressivement évoluer son offre de services. Les services actuellement mis en œuvre portent sur (1) l'analyse de l'efficacité externe du système d'éducation et de formation (dans le RESEN) ; (2) le diagnostic national du système d'EFTP ; (3) le Diagnostic Prospectif Éducation/Formation-Emploi (DIPEFE). Très prochainement, une plateforme d'expertise spécialement dédiée à l'EFTP sera mise en place (Projet-PFOP) avec une place de choix réservée au développement de compétences spécifiques sur l'agriculture, le rural et l'informel.

Les travaux du Pôle portent notamment sur l'analyse de l'adéquation quantitative et qualitative des formations à la demande économique et sociale. Dans les pays d'Afrique francophone, les analyses portent d'abord sur la situation de l'emploi dans le secteur agricole, en analysant les capacités d'absorption du secteur agricole en termes d'emploi, les types d'emplois créés annuellement dans le secteur agricole, et le niveau de qualification de ces emplois. Cette analyse de l'emploi dans le secteur agricole permet ensuite de réfléchir la démarche d'arrimage quantitative et qualitative de l'offre de formation agricole à la demande économique. Tout d'abord, il s'agit d'anticiper à moyen terme la demande de main d'œuvre dans le secteur agricole, en formulant des hypothèses sur l'évolution de l'économie et des interactions entre les différents secteurs, en estimant à la fois les besoins de renouvellement des actifs occupés qui sortiront du marché de l'emploi, et les besoins pour répondre à l'accroissement et à l'évolution des activités économiques dans le secteur. Une fois les besoins anticipés de main d'œuvre évalués, il est possible d'estimer les besoins quantitatifs de formation, ainsi que l'adéquation qualitative de ces formations (niveaux, compétences et contenus développés, adaptés au secteur et à son évolution).

Ces différents niveaux de diagnostic et d'analyse ont souvent comme pré-condition d'analyser la rentabilité privée de l'investissement économique dans la formation pour les ménages et les familles, mais également la demande sociale de formation, qui va souvent au-delà de la simple rentabilité économique.

Ces différentes méthodes proposées par le Pôle de Dakar sont dans la pratique utilisées dans une démarche plus globale de planification de l'offre de formation par rapport à la demande économique. La démarche se met généralement en œuvre en quatre phases : (1) phase de diagnostic, (2) phase de prospective, (3) phase de cadrage (y compris macro-financier), (4) phase d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'action/plan sectoriel dédié.

Les **questions et débats** suite à cette contribution ont porté sur la difficile analyse des besoins en formation, qui peuvent être des besoins clairement exprimés, mais également des besoins non

révélés par ce type d'études. Les questions ont également porté sur la nécessaire approche compréhensive en complément de ces analyses macro et statistiques, pour comprendre des phénomènes complexes, comme la transmission des exploitations agricoles, qui est un gisement d'emploi encore trop peu considéré pour répondre aux questions d'arrimage de l'offre de formation. De même, le Pôle analyse les besoins des générations arrivant sur le marché de l'emploi, mais il faut également prendre en compte les professionnels déjà en exercice, n'ayant pas reçu d'éducation, qui ont des besoins en formation spécifiques. Enfin, il conviendrait d'intégrer dans ces analyses une dimension régionale, pour réfléchir aux flux et tenir compte de la mobilité des professionnels. Tout cela est à adosser à des politiques agricoles claires, définissant des stratégies de développement, notamment dans le cas de l'agriculture familiale.

Les **réponses** et **échanges** ont précisé que ces analyses sont basées sur une approche de la formation par les stocks et les flux (prospective), mais auraient effectivement intérêt à intégrer une dimension régionale, en analysant ces besoins au-delà de l'échelle nationale.

Contribution n°2 à la séance plénière introductive du thème 1 : Construction sociale de l'offre de formation à la lumière du dispositif AFOP (Appui à la Formation Professionnelle - Cameroun)

Mr Pierre Blaise Ango

Programme AFOP - Cameroun

La contribution présente un cas concret de construction sociale de la demande d'une offre de formation (initiale et continue), en présentant d'abord la localisation de l'expérience, les principes de l'analyse de la demande de formation, puis un état des lieux de cette demande au Cameroun, et les démarches et outils construits et mobilisés dans le cas d'AFOP pour répondre à cette demande.

Les grands principes qui ont guidé la construction de cette offre de formation sont la définition de l'origine de la demande et de ses différentes formes. La demande est en effet à la fois sociale (préférences des individus et de leurs familles), mais également économique, selon le besoin de main d'œuvre (des employeurs et de la société) et selon le taux de rendement social (au-delà des gains privés pour intégrer les externalités). L'offre de formation doit également répondre aux défis de plusieurs formes d'agriculture qui coexistent : agriculture familiale plurielle, avec des systèmes d'activités appréhendés par une entrée systémique (90% de la production agricole) ; agriculture moderne avec très souvent une entrée « filière agricole spécialisée » (10%).

Dans le contexte camerounais, le taux de chômage élargi est d'environ 13%, avec un niveau de sous-emploi de 75,8%, un important secteur informel qui emploie environ 90% de la population active occupée dont 53,0% dans le secteur informel agricole, et une population rurale vieillissante avec un taux d'urbanisation qui est passé de 37,9 % à 48,8 % de 1987 à 2005. Ces différents éléments permettent de mettre en évidence une forte demande sociale de formation. La demande économique est caractérisée par l'existence de 60 000 jeunes à installer annuellement pour renouveler la main d'œuvre agricole, un marché du travail camerounais dominé par le secteur primaire (devant celui des services et de l'industrie), et le fait que l'unité économique d'insertion professionnelle du jeune formé n'est pas une entreprise existante mais une exploitation à créer ou à améliorer. Les objectifs de prospective, selon le document de stratégie pour la croissance et l'emploi, sont de ramener le sous-emploi de 75,8% à moins de 50% en 2020, et de porter la croissance à 5,5% en moyenne par an dans la période 2010-2020. Malgré une demande sociale et une demande économique fortes, la formation pour l'insertion des jeunes en agriculture fait face à certaines contraintes, notamment le peu d'attractivité du métier d'agriculteur, le manque de politique claire sur l'insertion professionnelle en agriculture, l'inexistence de référentiels technico-économiques avérés pour adresser les différents systèmes d'exploitation, un financement agricole inapproprié.

Dans ce contexte de demande sociale et économique forte, et pour lever certaines des contraintes évoquées ci-dessus, le programme AFOP (Appui à la Formation Professionnelle) a élaboré une démarche et des outils pour répondre à cette demande en formation professionnelle (initiale et continue).

Pour la formation initiale, la démarche a été structurée autour de 10 étapes :

1. La mobilisation des acteurs du territoire (maires, autorités traditionnelles, autorités religieuses, représentant d'organisation des producteurs, représentant des communautés villageoises de développement, référent professionnel, opérateurs économiques, institutions financières) ;
2. Le développement de partenariats forts au niveau territorial notamment (interprofessions, universités, communautés, ...) ;
3. Co-gestion et co-animation des structures de formation avec les jeunes, les professionnels et les partenaires au niveau local ;
4. La définition des métiers et la construction de l'offre. Cela est notamment passé par une redéfinition du métier selon les jeunes : ils ne se considèrent pas comme agriculteurs, producteurs ou paysans mais comme exploitants agricoles, entrepreneurs agro-pastoraux, ou encore maîtres pêcheurs. Cette étape a également mené sur la redéfinition des métiers de service public d'accompagnement de l'agriculture, pour faire évoluer les parcours ;
5. L'écriture des référentiels de métiers ;
6. La conduite des diagnostics « jeunes » dans les territoires des structures de formation ;
7. L'organisation du concours « dessine moi ton agriculture de demain » pour amener les jeunes à se projeter et à définir l'avenir qu'ils voient en agriculture ;
8. L'accompagnement des jeunes à l'élaboration de leurs projets d'insertion pendant la formation ;
9. La prise en compte de la demande sociale (contexte, apports socio culturels, entrée par les territoires d'insertion, implication des acteurs du territoire dans l'analyse du travail et de l'emploi, introduction d'un champ de compétence « socio culturel et citoyenneté », évaluation de la dimension sociale du projet d'insertion, évaluation de la dimension environnementale du projet d'insertion) ;
10. La prise en compte de la demande économique : autonomisation et responsabilisation du porteur de projet, champs de compétence relatifs (évaluation économique et financière du projet, gestion stratégique, transformation, commercialisation).

Pour la formation continue, la construction de la demande et de l'offre de formation a été réalisée avec les producteurs en activité à travers (1) un diagnostic agricole, (2) la caractérisation des exploitations à partir d'une analyse globale des exploitations (typologie), (3) l'identification des préoccupations des producteurs, (4) la recherche coactive des solutions, (5) l'élaboration de plans de formation adaptés à cette demande.

Les **questions et débats** suite à cette contribution ont porté sur les modalités de définition des métiers à la fois dans l'agriculture mais également dans l'accompagnement de l'agriculture et du monde rural, qui évoluent très rapidement. Les débats ont également porté sur le rôle des employeurs et des acteurs du secteur économique dans la définition de la formation. Les échanges ont précisé que le travail de définition des formations a porté à la fois sur les métiers de l'accompagnement de la production (technique et économique de l'exploitation agricole) et sur les métiers du développement rural (plus large dans le territoire). Les référentiels ont été élaborés en partenariat avec les référents professionnels, qui ont des connaissances techniques et du marché, chez qui les jeunes ont pu travailler en alternance pendant la formation.

Ces deux contributions introductives du thème 1 mettent en évidence la nécessité d'analyse des besoins et de la demande en formation, à la fois économique mais aussi et surtout sociale, pour construire une offre de formation appropriée, à la fois pour les jeunes arrivant sur le marché du travail, mais également pour les professionnels déjà en exercice.

ATELIER 1.1 : DÉMARCHES ET OUTILS POUR CONSTRUIRE UNE OFFRE DE FORMATION EN RÉPONSE À LA DEMANDE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (INGÉNIERIE DE FORMATION)

Animation : Mr Benoit Berger - Animateur Réseau géographique Bénin - LEGTA Fontaines

Contribution n°1 de l'atelier 1.1. : - Construction d'une offre de formation ciblée sur la demande des producteurs

Mr Abdalkrim Anbari - RACCORD

De 2004 à 2009, un groupe d'agriculteurs marocains s'est structuré autour de l'identification de besoins communs en formation. Ils tentent tout d'abord d'y répondre par des échanges entre eux et en faisant appel aux ressources humaines présentes au niveau local, mais également par l'organisation de voyages d'échanges, afin de définir les contours d'une structure qui réponde aux besoins des membres. Les échanges sont d'abord organisés entre eux, puis par le projet, pour favoriser échanges entre associations d'irrigants. L'idée de structuration plus formelle émerge par le diagnostic d'un manque de savoirs faire dans la vulgarisation agricole sur certaines thématiques : les échanges entre agriculteurs portent sur de l'information le plus souvent, mais ne sont pas forcément des formations en tant que telles. Cela a poussé le groupe à créer la structure RACCORD en 2009, regroupant des associations d'irrigants et de coopératives laitières. En 2013, une nouvelle région s'est associée à la fédération : de 17 coopératives d'irrigants, la fédération est passée à une cinquantaine de coopératives, et des demandes arrivent encore pour rejoindre le groupe.

Au départ, la création de la fédération a surtout servi à répondre à des besoins économiques, sur de l'approvisionnement en intrants/produits qui manquent ou ne sont disponibles que dans certaines régions. Les formations portaient au départ principalement sur la production laitière et sur la structuration de groupes de gestion de l'irrigation. Après un an, les échanges entre producteurs et avec les formateurs avaient dépassé un certain niveau, et les formations dispensées n'étaient pas en mesure de répondre aux nouvelles attentes des agriculteurs. Certaines formations portaient par exemple au départ sur la conception de systèmes techniques connus, mais la demande d'accompagnement des agriculteurs est progressivement passée à la conception de solutions adaptées à chaque contexte. Cette évolution du contenu a également entraîné une évolution des outils pédagogiques à mobiliser. La dynamique actuelle porte sur l'adaptation des modules de formation et des outils pour aller vers une intensification des niveaux de formation. Pour l'irrigation par exemple, certains modules restent encore incomplets, mais l'évolution de la demande a amené à concevoir une station école : plutôt que de dispenser des cours sur les usages de l'eau et les outils d'économie de l'eau, les agriculteurs peuvent effectuer des tests sur place en dimension réduite. La création de cette station a été réalisée en négociation avec des organismes de mise en valeur agricole pour obtenir un terrain et pouvoir créer une station plus importante.

La construction de l'offre et les décisions sur les thématiques de formation se font dans chacune des régions : après 4 ou 5 séances dans chaque région pour définir les priorités de chaque structure adhérente et chercher les points communs, la thématique est précisée, ainsi que les périodes d'intervention (saison commune d'intérêt).

Les formateurs étaient au départ les producteurs eux-mêmes, travaillant par un échange entre pairs, en connaissant bien les compétences et les centres d'intérêt de chacun. A travers des institutions partenaires, ils ont ensuite repéré des formateurs dans certaines spécialités, en appui avec un assistant technique travaillant avec eux sur l'amélioration des modules de formation. Ils ont ensuite noué de plus en plus de lien avec des institutions publiques et des partenaires (FARM, Chambre d'Agriculture de l'Aude et CIRAD). La constitution de cette université paysanne a été réalisée en partenariat avec des instituts de recherche et des instituts techniques de formation agricole, en ayant comme objectif de ne pas se baser sur des approches académiques, mais de proposer d'autres modes de recherche de l'information et de création de solutions ensemble. L'objectif indirect est de permettre de conduire une réflexion sur le développement agricole par les agriculteurs eux-mêmes et de faire remonter les réflexions au niveau politique, en induisant le dialogue entre le monde qui pense le développement et celui qui le pratique.

Les **questions et débats** suite à cette contribution ont porté sur le profil et la structure du pool de formateurs actuels, sur la difficile identification de besoins en formation portant sur une vision plus globale de l'exploitation agricole et des organisations (au-delà d'une expertise technique), ainsi que sur la structure et le financement de la fédération RACCORD. Les échanges ont permis de préciser la structure de l'équipe de formateurs, qui est de 9 personnes intervenant de manière régulière, rassemblant un vétérinaire privé, un enseignant chercheur de l'IAV et deux enseignants d'instituts techniques agricoles. Des enseignants de Meknès interviennent également sur le génie rural, la gestion des conflits et la communication. Les sources de financement de RACCORD sont la fondation FARM, ainsi qu'une contribution des coopératives adhérentes. La fédération n'existe pas seule, elle est actuellement dans une phase de paramétrage, mais elle permet la formation des agriculteurs selon leur demande. Cette expérience fera l'objet d'un travail de capitalisation sur les acquis, les problèmes et les perspectives de la structure et de son rôle.

Contribution n°2 de l'atelier 1.1. : L'approche Value Links pour la réforme de la formation professionnelle au Togo

Mr Abgenigdo Kodjo

EFTPA - Togo

Dans le cadre du PNIASA au Togo (document de cadrage du secteur agricole), la rénovation du cadre de formation professionnelle et d'insertion des jeunes est un objectif prioritaire. La GIZ fournit un appui technique et méthodologique sur ce secteur, à travers le projet ATVET et notamment l'approche Value Links, dans 6 pays d'Afrique, dont le Togo.

Les principes de base de l'approche Value Links sont que toute agriculture doit procurer des revenus aux acteurs, mais qu'il faut que les acteurs soient positionnés sur des secteurs porteurs (agribusiness). Il faut donc construire des modèles économiques pour favoriser les partenariats publics-privés pour le financement de l'agriculture, et notamment de la formation.

Cette approche participative est basée sur l'analyse de la chaîne de valeur d'une production agricole et conduit à la co-construction d'un référentiel de formation dans une filière identifiée. L'enjeu de la formation est basé sur la demande du marché de l'emploi, privilégiant une forte participation du secteur privé à l'élaboration de l'offre, donc à la définition du système de formation et à son financement. La démarche passe par la sélection des filières retenues (identification des chaînes de valeurs et analyse économique des sous filières), l'analyse des besoins en compétences dans cette filière (qualitatifs et quantitatifs), l'analyse du dispositif de formation existant, puis par l'analyse des actions opérationnelles nécessaires pour le renforcement de ce dispositif. Les plans d'action sont débattus avec les professionnels du secteur : développement des curricula en lien avec l'approche des chaînes de valeurs, en proposant à la fois une formation initiale certifiée pour les jeunes, et une formation continue modulaire. L'avantage de l'approche Value Links telle que définie est la mobilisation des acteurs autour d'une vision commune, en mettant en avant un modèle économique pour générer des revenus. La professionnalisation des acteurs devient un enjeu partagé dans le secteur, par des partenariats public-privés plus importants et plus durables : la participation des privés à l'élaboration des curricula doit améliorer l'efficacité technique et économique du système de formation. Elle améliore l'employabilité par une meilleure connexion au marché de l'emploi.

Les **questions et débats** suite à cette contribution ont porté sur la durabilité – notamment financière - de l'approche, ainsi que sur le rôle du secteur privé dans la formation. Les questions ont également abordé l'importance de la prise en compte de la globalité des exploitations agricoles, des ménages agricoles, de leur diversité et de la diversité de leurs besoins en formation, et l'apparente impossibilité de l'approche filière (sur une seule production/spéculation) à prendre en compte cette diversité. Les réponses à ces questions ont précisé que les processus d'identification des filières porteuses se réalisent en partenariat avec les différents acteurs des filières, et ne répondent pas aux intérêts d'un seul groupe d'acteurs (public, privé,...) mais tentent de recenser les besoins de l'ensemble. Ce niveau de concertation, associant le secteur privé notamment, est une des réponses trouvées au problème de durabilité de l'action. Le secteur est également associé au groupe FAR mis en place par l'État sur la rénovation des dispositifs de formation. Concernant le financement de

l'approche, il est possible à trois niveaux : par le privé, par l'état et par les jeunes eux-mêmes qui doivent contribuer pour partie s'ils veulent participer à une formation diplômante. Concernant la diversité des activités caractérisant l'agriculture familiale et la prise en compte d'une seule production, l'agriculture familiale ne doit pas être considérée comme une agriculture de subsistance, mais elle doit permettre d'en tirer un revenu décent. Dans ce cadre, le métier d'agriculteur doit être une profession, avec des compétences spécifiques développées dans ce sens. Certains éléments sont porteurs, sur lesquels les activités sont ciblées, et les compétences développées sur ces produits vont tirer les autres activités des exploitants dans le même sens. Par exemple sur la gestion de l'exploitation agricole, les producteurs améliorent leurs compétences à travers une spéculation, ce qui va appuyer la gestion de leurs autres activités. L'accent est particulièrement mis sur la qualité de la formation dans la continuité d'un cycle.

Contribution n°3 de l'atelier 1.1 : Un partenariat pour construire une offre de formation initiale au métier d'agriculteur à Madagascar

Mme Amandine Schlur – FERT et

Mme Marie-Christine Dale - CNEAP

A Madagascar, dans les années 2000, la formation agricole est quasi inexistante. FIFATA (une fédération d'organisations de producteurs malgaches) décide de créer des collèges agricoles, en élaborant une offre pour la formation initiale des jeunes. Cette demande aboutit à un partenariat rassemblant FIFATA, le CNEAP (composante de l'enseignement agricole français) et FERT (ONG intervenant dans le développement rural au Sud). Entre 2003 et 2009, quatre collèges ont été créés. En 2014, 300 élèves suivent la formation, et 400 jeunes ont terminé leur cursus et se sont installés en agriculture.

La construction de l'offre de formation a évolué depuis 2002. Au démarrage, FIFATA a exprimé un besoin, « *que nos enfants restent sur nos terres* ». L'objectif était de former une relève agricole, former des responsables de ses organisations membres, mener une action pilote. Le mécanisme de gouvernance est original et repose sur des comités paysans à l'échelle locale, comprenant des représentants des membres de FIFATA dans la région.

Depuis 2003, le référentiel de formation évolue régulièrement, en lien avec les comités de pilotage des collèges rassemblant les acteurs clés des territoires concernées. Les spécificités de l'offre de formation sont un référentiel commun, un contenu de formation adapté aux besoins exprimés par FIFATA (favoriser l'engagement, apprentissage par la pratique, place des enseignements généraux), l'accompagnement et la formation des équipes pédagogiques. Ce référentiel évolue de manière permanente : progressive spécialisation année par année, spécialisation des formateurs, réflexion sur la part d'enseignement général et d'enseignement professionnel. Le référentiel est commun aux 4 collèges mais adapté à chaque contexte spécifique local, ancré dans les territoires. La formation n'est pas diplômante dans le contexte actuel malgache, mais les 4 collèges fonctionnels se sont regroupés en Fédération Nationale pour participer à la structuration d'une stratégie nationale de Formation Agricole et Rurale actuellement en cours de réflexion à Madagascar.

Cette expérience est également originale par le partenariat mis en place entre trois structures aux compétences complémentaires (FIFATA, FERT et CNEAP), qui évolue de manière progressive selon les besoins d'adaptation de ce projet.

Les enseignements de cette expérience sont multiples :

- Analyser : l'offre est basée sur une analyse des besoins des professionnels, selon une démarche expérimentale et itérative ;
- Concevoir le référentiel de manière évolutive, en conciliant réalité du terrain et cadre structurant ;
- Réaliser et mettre en œuvre avec des équipes locales formées et accompagnées, réaliser un suivi et intégrant la profession agricole, en faisant une place au péricolaire ;

- Évaluer le dispositif d'accompagnement à l'insertion des jeunes sortants, en réfléchissant à un meilleur suivi post-formation.

Les principales perspectives sont la création d'une fédération de coordination entre les collèges (Fekama), vouée à l'autonomisation dans sa gestion. Cette fédération, ainsi que FIFATA, souhaitent s'inscrire comme partenaires clés du Ministère dans le travail de réflexion autour de la rénovation du dispositif de formation agricole et rural.

Les **questions et débats** suite à cette contribution ont porté sur la reconnaissance de cette formation par l'État (formation qualifiante/diplômante) et l'avenir de cette formation sans reconnaissance formelle, notamment en cas de retrait des structures d'appui. Les questions ont également abordé la formation de formateurs dans le dispositif, ainsi que la responsabilisation progressive des élèves dans leur formation. Des précisions ont été apportées sur le fait que la formation ne soit pour le moment pas qualifiante ou diplômante, mais orientant plutôt les élèves vers une installation en agriculture. La qualification ou le diplôme n'ont pas encore fait l'objet d'un travail formel, mais le partenariat avec le Ministère va permettre de partager le référentiel élaboré à travers cette expérience, et réfléchir à la possibilité de rendre la formation diplômante. Concernant les formateurs de formateurs, les formateurs présents dans les collèges sont encadrés par les directions des collèges, et suivis et formés par une équipe pédagogique pays, et bénéficient de regroupements annuels pour faciliter les échanges entre eux. Enfin, concernant la responsabilisation des élèves et leur implication dans la formation, au-delà du référentiel de formation en agriculture, l'offre de formation passe beaucoup par des activités périscolaires, notamment au sein des internats. Cela permet d'associer et d'impliquer les étudiants dans la vie et la gestion de leur collège.

Contribution n°4 de l'atelier 1.1: La formation en tant qu'outil d'amélioration des compétences des cadres et éleveurs de l'ANOC

Mr Saïd Berdouz

Directeur de l'ANOC - Maroc

L'ANOC, interprofession qui regroupe les éleveurs ovins et caprins sur tout le territoire du Maroc, accompagne la filière par plusieurs actions : institutionnelles (sensibilisation des éleveurs dans les groupements locaux), techniques, pédagogiques (formations, foires, sensibilisation), économiques (approvisionnement d'intrants et valorisation). Le nombre de groupements encadrés par l'ANOC a considérablement augmenté ces dernières années.

Chaque groupement est accompagné par un conseiller (technicien agricole spécialisé). Dans chaque secteur, des projets sont mis en œuvre, associant des vétérinaires et des zootechniciens à la coordination. L'ensemble est coaché par la direction centrale avec différents services dont un service de la formation et la vulgarisation. Les partenariats sont noués avec les ministères, et d'autres partenaires nationaux et internationaux. La formation des producteurs porte sur l'amélioration génétique, l'alimentation, la santé, la reproduction, le bien-être des animaux, l'approvisionnement et la commercialisation. Il existe également des actions de sensibilisation et de formation pour les nouveaux adhérents : voyage d'étude, formations pratiques, formations théoriques, auxquelles s'ajoutent les formations pour l'amélioration des compétences des cadres et des conseillers.

Les **questions et débats** suivant la contribution ont porté sur la taille du dispositif, son financement, sur le suivi-évaluation des formations dispensées aux groupements, et sur l'existence d'un dispositif d'appui à l'installation dans le dispositif de formation. Dans les groupes appuyés par l'ANOC, le nombre d'éleveurs peut aller de 50 à 100 par groupements, avec des effectifs d'animaux pouvant varier de 5 000 à 40 000 femelles par groupement. Le suivi des résultats se fait d'abord par un suivi des performances techniques (GMQ), mais il n'existe pas encore de véritable système de suivi-évaluation des formations au-delà des appréciations exprimées par les producteurs. Pour réaliser les formations initiales, l'ANOC recrute tous les ans 20 techniciens, 2 ingénieurs et 2 zootechniciens pour accompagner les nouveaux groupements. Si le groupement travaille avec un sélectionneur sur des améliorations génétiques, les groupements rassembleront moins de producteurs pour mieux suivre la qualité. De 1998 à 2003, une amélioration des formations a été proposée, pour baser l'ensemble des formations sur une approche systémique, en proposant d'ouvrir la formation de techniciens pour

adapter les consignes techniques à une vision plus globale de l'exploitation agricole, en analysant les trajectoires des exploitations agricoles, dans le temps. Concernant les jeunes éleveurs et l'appui à l'installation, le dispositif cible pour le moment les fils des éleveurs, et n'appuie pas encore d'installations hors cadre. Enfin, le financement du dispositif passe par une adhésion des adhérents (120DHms annuels), par une subvention de l'état qui retourne à l'ANOC pour des projets, et par des conventions avec des partenaires. L'ANOC travaille sur un modèle économique pour faire entrer plus de devises.

Synthèse de l'atelier 1.1

En ayant une lecture transversale des contributions de cet atelier, il ressort de ces différentes expériences que l'offre de formation s'établit toujours à partir d'une demande économique et/ou sociale exprimée par des groupes sociaux : groupements d'éleveurs ou d'irrigants, familles d'agriculteurs, ... Les démarches pour construire l'offre de formation deviennent alors très variées selon le groupe cible, l'histoire de sa dynamique sociale, et le contexte économique du moment : analyse participative de la demande participative, co-construction, adaptation permanente selon l'évolution de l'expérience ou du contexte, ... Les collaborations public-privé sont abordées en permanence avec un degré d'imbrications plus ou moins fort du secteur privé, et la pérennité des dispositifs est souvent questionnée à travers le mode de financement ou le portage des processus d'ingénierie de formation.

ATELIER 1.2. DÉMARCHES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES POUR STRUCTURER L'OFFRE DE FORMATION (INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE)

Animateur : Mr Régis Dupuy - Animateur Réseau géographique Cameroun - LEGTA Pamiers

Contribution n°1 de l'atelier 1.2 : Outils pédagogiques pour la formation des acteurs du milieu rural : L'expérience d'INADES formation

Mr Dounia Kagne

INADES - Tchad

Le contexte de l'action de l'INADES s'inscrit dans un contexte de demande forte de la part des jeunes ruraux et agriculteurs en formation et information. Ces producteurs et jeunes actifs ont des difficultés de gestion de leur exploitation agricole et de compréhension des enjeux de la bonne gestion des organisations paysannes dont ils sont membres. Ils expriment un fort besoin d'accès facilité à l'information, notamment concernant l'agriculture. Inades-Formation a fait le choix, en 1965, de proposer des *Cours d'apprentissage agricole*, au profit des petits producteurs. La renommée de ce livret a franchi les frontières du continent africain, puisque vers la fin des années 1970, la FAO a financé leur traduction dans plusieurs langues. Au fil des années, Inades-Formation a largement diversifié le contenu de ses publications, les publics cibles et les méthodes de diffusion. Ce matériel est largement basé sur la capitalisation des expériences d'IF et des paysans qu'elle accompagne. A titre d'exemple, INADES a élaboré des cours à destination des femmes : *Femmes des villages aujourd'hui*, proposant une série de livrets et d'affiches pédagogiques à l'intention des animatrices rurales. Différentes revues sont également produites par Inades, notamment sa revue *Agripromo* devenue le *Dossier de Développement Agrigromo (DDA)*, ainsi que des émissions radio. A ce jour, Inades-Formation a produit plus de 800 titres (livrets, fiches techniques et revues) en français et en anglais. Ce matériel est traduit ou directement édité en diverses langues nationales (swahili, lingala, ciluba, kikongo, mooré, kirundi, kinyarwanda, jula, etc.). Enfin, INADES a également construit un partenariat régulier avec le CTA, pour co-éditer des documents sur la formation.

Ces différents supports d'information et de communication sont délivrés selon différents canaux : les abonnés au cours par correspondance sont servis directement ; la distribution peut également se faire aux visiteurs des centres de documentation ouverts au public dans chaque Bureau national, ainsi que dans des locaux relais d'INADES pour des distributions de proximité. Ces documents sont

aussi proposés dans les bibliothèques villageoises et les centres de documentation des organisations paysannes partenaires pour distribution à leurs membres. Enfin, les documents ont été mis en ligne dans un format téléchargeable www.inadesfo.net. Il faut noter que les approches pédagogiques utilisées dans la formation professionnelle agricole et rurale des agriculteurs s'articulent autour d'ateliers de réflexion ; de sessions de formation ; d'actions d'appuis conseils ; de visites de suivi et de suivi-évaluation et de voyages d'échanges.

Pour discuter des résultats induits par ces formations, l'exemple pris présente la formation sur le droit au service des acteurs de la filière bovine. Cette formation a été proposée au Tchad en réponse aux conflits et incompréhensions volontairement ou involontairement causées aux acteurs de la filière bovine par d'autres acteurs de la filière. La formation avait pour objectif la vulgarisation, la connaissance des textes légaux et réglementaires ainsi que l'amélioration de la prise en charge juridique des acteurs de la commercialisation et de l'exportation des produits issus de l'espèce bovine au Tchad. Cette formation portait sur l'appréhension minimale des textes en vigueur et leurs conditions d'application par les acteurs par catégories socioprofessionnelles, l'organisation d'une discussion des différents acteurs et des autorités administratives autour de ces textes pour favoriser la collaboration entre ces acteurs, la formation aux techniques de négociation des droits. Ces discussions ont abouti à des réclamations des droits par les acteurs (1 409 têtes de bétail saisies sont récupérées) et à l'annulation du prélèvement illégal de taxe de 1 000 FCFA sur le bétail de commerce à Moussoro. La collaboration entre la douane et le SNCECBT (syndicat) autour des conflits sur le commerce du bétail est renforcée à plus de 60%.

Les **questions** autour de cette présentation ont porté sur la gestion de l'analphabétisme dans les formations portées par INADES, ainsi que sur les modes d'évaluation des résultats de ces formations. L'analphabétisme est abordé en favorisant un matériel produit simple et court (5 000 mots max) pour être traduit en langue locale, et repris au cas par cas dans les villages avec les producteurs, pour être au plus près de leurs préoccupations. L'évaluation des formations se fait sous forme participative avec les villageois, sur les effets perçus et les résultats obtenus.

Contribution n°2 de l'atelier 1.2 : Réforme de la formation professionnelle agricole au Maroc : l'approche par compétences

Mr Serge Coté

Projet REAPC / Cide - Maroc

La compétence est « *un regroupement ou un ensemble intégré de connaissances (savoirs), d'habiletés (savoirs faire) et d'attitudes (savoirs être) permettant de réaliser avec succès une action ou un ensemble d'actions telles qu'une tâche ou une activité de travail* ». Les compétences à développer en formation professionnelle sont multiples : à la fois les compétences liées aux fonctions de travail des métiers ou professions, les compétences propres à la formation, ainsi que les compétences transversales. Les caractéristiques principales de l'approche par compétences sont :

- d'être structurée autour des compétences à acquérir ;
- d'être une formation modulaire organisée par compétences, incluant une progressivité (hiérarchisation des compétences et niveau de complexité de plus en plus important) ;
- d'être centrée sur la réussite du stagiaire et le succès du plus grand nombre ;
- de mettre les apprenants dans un environnement similaire au milieu du travail ;
- de donner une importance particulière à l'ingénierie pédagogique ;
- de mettre l'accent sur l'évaluation de la formation par une approche critériée, dans laquelle chaque compétence est évaluée et doit être réussie pour obtenir le diplôme.

Les grandes composantes de la gestion de l'approche par compétences (APC) dans un dispositif sont les suivantes :

- Déterminer les besoins en compétences en fonction des besoins identifiés des secteurs économiques, en fonction de la situation de l'offre de formation. Cela passe par une analyse

précise par secteur d'intervention, en réalisant une priorisation des besoins et une planification précise du développement des formations adaptées, en déterminant les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires.

- Transformer les compétences dans une démarche de formation : pour définir le contenu de la formation basée sur l'APC, en définissant un cadre méthodologique, en analysant les métiers et professions (définition de la fonction de travail), en accompagnant la gestion des productions pédagogiques (développement et actualisation des programmes d'études et guides) et en gérant l'implantation des programmes d'études et l'affectation des ressources dans le dispositif existant ou rénové. Cette phase passe notamment par une gestion du développement des programmes de formation, en déterminant les normes et standards de production de documents pédagogiques, ainsi qu'en encadrant la production des équipes, en assurant la qualité des productions. L'objectif est de garantir une uniformisation des conditions d'implantation de chaque programme d'étude, en donnant accès à l'ensemble des formateurs à une documentation pédagogique pertinente (programmes et référentiels).
- Développer les compétences et mettre en œuvre la formation : cette étape concerne toutes les étapes de construction logistique de la formation, ainsi que de la préparation des formateurs et de l'environnement direct en l'adéquation avec cette formation.
- Évaluer et sanctionner les compétences : après avoir structuré et consolidé les diplômes en lien avec le cadre légal et réglementaire, un cadre national d'évaluation des apprentissages est défini et mis en place, qui permet ensuite de gérer ces évaluations, ainsi que la délivrance des diplômes et des certificats.
- Évaluer le système de formation : différents niveaux d'évaluation vont permettre d'évaluer le système dans son ensemble : l'évaluation de la réussite au diplôme, l'évaluation de l'insertion dans le marché du travail, l'évaluation de la satisfaction des employeurs. L'évaluation du programme se fait en fonction de trois principaux critères : (i) la pertinence (le projet de programme respecte les caractéristiques et les exigences des emplois visés), (ii) la cohérence (le projet de programme maintient un équilibre pédagogique entre ses composantes), (iii) l'applicabilité (faisabilité : le projet de programme doit respecter les moyens humains, physiques et matériels disponibles).

Les **questions** et **débats** suite à cette contribution ont porté sur l'importance de structurer les programmes de formation en lien étroit avec les emplois / le milieu professionnel et les besoins du marché du travail. Il est important d'identifier les compétences et de structurer chaque compétence en fonction des connaissances / applications nécessaires. Les discussions ont également porté sur les ressources nécessaires à la mise en place de l'APC (obligation d'avoir des ressources matérielles et physiques accessibles soit en résidentiel soit en milieu professionnel). Cette démarche rigoureuse repose sur une forte mobilisation des acteurs et leur implication solide dans la gestion des formations.

Contribution n°3 de l'atelier 1.2 : La tablette verte : Un outil pédagogique pour la formation professionnelle agricole au Maroc

Mr El Yandouzi El Houssain,

ITA Jemaa Shaim/Lycée agricole - Maroc

Le contexte actuel de la formation professionnelle au Maroc est caractérisé par une très forte affluence de jeunes en demande de formation, alors qu'on assiste à une diminution continue des ressources humaines. Ces difficultés ont été analysées en regard d'une démocratisation accrue des moyens et des technologies de communication, avec une couverture de plus en plus satisfaisante en TIC (internet, 3G, ...). Ces différents constats ont mené à la formulation de différents objectifs pour rénover la formation professionnelle agricole au Maroc :

- Mettre à la disposition des jeunes stagiaires et apprentis des établissements de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle Agricole des ressources pertinentes pour compléter et enrichir leur formation agricole ;

- Permettre le développement et le suivi des compétences individuelles ou collectives des jeunes tout en rendant le processus d'apprentissage indépendant du temps et de l'endroit ;
- Favoriser les échanges autour d'une expertise et capitaliser les bonnes pratiques agricoles et les bonnes méthodes de formation ;
- Créer un lieu d'échange entre d'une part les jeunes en formation et l'équipe pédagogique (formateurs, tuteurs...) et d'autre part entre les différents membres de la communauté éducative et du milieu professionnel.

La « tablette verte » a été créée et testée pour répondre à ces différents objectifs. C'est un système d'information et d'apprentissage virtuel, inspiré par les « principes de libre accès », qui vise à renforcer la capacité des stagiaires et des apprentis (fils et filles d'agriculteurs) en matière de partage et de capitalisation d'informations et de connaissances dans le domaine de l'agriculture, en utilisant les outils adéquats se basant sur les Technologies de l'Information et de la Communication. Ce système interactif repose sur des approches technologiques et pédagogiques qui mettent en œuvre tout le dynamisme du formé et son implication totale dans la réalisation du programme de formation. Il fonctionne à travers une application qui est conçue et mise en place dans une tablette, sans contrainte d'espace et de temps, et privilégie la relation personnalisée, tout en s'ouvrant aux échanges de groupe.

Différents types de contenus peuvent être échangés à travers cette interface :

- Le Volet « connaissances métiers et filières de formations » met l'accent sur l'agrégation des informations et des ressources d'origines diverses au service des métiers et filières de formation agricole. Il s'apparente à un centre de documentation où l'actualisation et la mise à jour des contenus et informations seront facilitées ;
- Le Volet « informations générales sur le système de la FPA » présente aux utilisateurs mais aussi au grand public les données sur le système de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle Agricole : établissements, modes de formation, métiers et filières de formation, diplômes, localisation, conditions d'accès...;
- Le Volet « contact et tutorat » permet d'établir des contacts entre les jeunes et leurs formateurs ou tuteurs à travers l'envoi de SMS, MMS d'information ou de cours ;
- Le Volet « réseautage » permet d'avoir des contacts via les réseaux sociaux : YouTube, Twitter, facebook... ;
- Le Volet « recherche » met à disposition un moteur de recherche thématique.

La technologie mobilisée dans la tablette verte est basée sur un dispositif d'apprentissage et de formation permettant l'accès à des formations en ligne, interactives et parfois personnalisées, diffusées par l'intermédiaire d'Internet ou tout autre média électronique. Cette plateforme est constituée d'une suite complète d'outils d'e-learning intégrant une solution de gestion des ressources pédagogiques ainsi que des parcours de formation spécialement adaptés aux jeunes ruraux pour optimiser le partage de connaissances : éditeur de contenu (pour créer cours, exercices et évaluations), éditeur de style, éditeur d'interface, outil d'administration.

Chaque type d'acteurs a un rôle spécifique par rapport à l'outil, selon qu'ils sont :

- des administrateurs (gestion des enseignants, étudiants, maîtres de stages, consultation et mise à jour des fiches élèves, gestion des groupes d'élèves et de la planification) ;
- des formateurs (création des espaces de cours en ligne et gestion des activités de formation, gestion des groupes de participants et des forums associés, élaboration des parcours et contenus pédagogiques) ;
- des stagiaires (inscriptions, utilisation des centres de ressources et réseaux/forums, ...) ;
- ou encore des maîtres de stage (publication des offres, supervision et évaluation des stagiaires).

Les avantages de la tablette verte sont multiples. Cet outil permet l'auto-formation et la liberté d'apprendre en accédant n'importe quand et n'importe où à des modules de formation, des vidéos

pédagogiques, des quiz... Cet outil facilite la mutualisation de contenus et la mise à disposition de contenus multimédia riches (textes, audio, vidéo,...) et offre des outils de capitalisation, de partage et de co-construction des savoirs. La tablette verte doit permettre de stimuler la collaboration active entre les participants et l'interaction entre les acteurs notamment par le biais de communautés de pratique et d'espaces virtuels de communication. Elle implique une nouvelle forme de relation pédagogique où les interactions entre le formateur et le formé sont plus individualisées.

Les **questions** et **débats** ayant suivi la contribution ont porté sur le public ciblé par l'outil, ainsi que sur les avantages et contreparties de l'utilisation de la tablette verte. Cette tablette est destinée aux élèves et stagiaires de formation professionnelle, ainsi qu'à leurs formateurs et maîtres de stage. Elle a été testée de manière pilote à l'ITA Jemaa Shaim. Cette tablette peut se rapprocher de certaines fonctions de la FOAD, par son caractère interactif. Chacun des acteurs de la formation peut réagir aux besoins et demandes des uns et des autres. En outre, l'outil en lui-même facilite les échanges et la continuité de l'apprentissage dans le temps et dans l'espace. En contrepartie, l'utilisation de la tablette suppose un coût relativement élevé au départ, ainsi que sur la production de contenu et sur un tutorat performant.

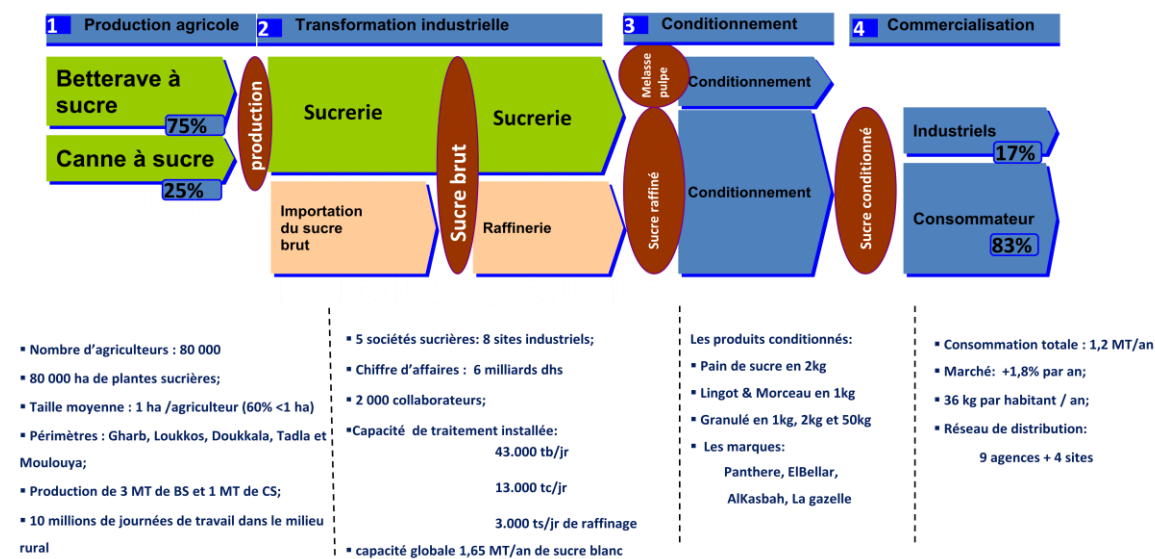
Contribution n°4 de l'atelier 1.2. : R&D et formation, leviers d'amélioration des performances des cultures sucrières à la COSUMAR

M. Zouhair Mouileh

COSUMAR

La chaîne de valeurs de l'industrie sucrière au Maroc est constituée telle que présentée ci-dessous.

Schéma de la chaîne de valeur de l'industrie sucrière au Maroc :



Dans le Plan Maroc Vert, le rôle de la COSUMAR dans cette chaîne de valeur est d'être un « agrégateur », en accompagnant les agriculteurs « agrégés » sur le plan technique, financier et social, ainsi qu'en mettant en place des projets de recherche-développement (R&D) favorisant la communication.

Sur les plans techniques et financiers, l'objectif est d'améliorer les performances des agriculteurs. Pour atteindre ces objectifs, différentes actions ont été entreprises : le financement d'intrants (400 millions de dirhams (Mdhs)), l'encadrement et la formation des agriculteurs (mobilisation de 40 ingénieurs et 90 conseillers ainsi que les moyens logistiques afférents), le transport des plantes sucrières (200 Mdhs), le financement de matériel agricole (30 Mdhs), ainsi que la création de sociétés de distribution, de travaux agricoles et de transport. Sur le plan de l'accompagnement social, l'objectif était de renforcer les partenariats, notamment par l'assurance maladie des agriculteurs, la

mise en place d'un fonds de soutien au niveau de FIMASUCRE, un projet d'assurance contre les calamités naturelles et un soutien des sinistrés de 235 Mdhs à parité avec l'État, pour les inondations (2009 et 2010), pour les maladies parasites (2011) et pour le gel (2012). En outre, un prix du meilleur producteur, un prix pour les bacheliers enfants d'agriculteurs et un prix pour les femmes d'agriculteurs ont été mis en place.

Concernant les projets de recherche-développement, après avoir analysé les besoins, la COSUMAR a défini des axes de recherche dans ce sens. Les projets de R&D ont été présentés plutôt sur des axes techniques, en partenariat avec des structures de recherche, ainsi que des structures publiques et privées. Sur le volet de la formation et de la communication, différentes actions ont été proposées : 1. diffusion des résultats de la recherche, 2. amélioration de la maîtrise de la conduite technique des cultures sucrières par les agriculteurs, 3. amélioration des performances de la culture et le revenu des agriculteurs. Les séances de formation sur ces thèmes ont été ciblées pour les producteurs, mais également pour les formateurs (agents d'encadrement APPS/ORMVA,...). Ces formations ont pu être individuelles, en masse, pour les fils d'agriculteurs, par des visites de démonstration, par des journées portes ouvertes, par des participations à des manifestations agricoles, ou encore par des visites à l'étranger. Ces actions de renforcement de la R&D et de la communication sont également passées par l'introduction des nouvelles technologies de formation et communication (SMS aux agriculteurs, informatique embarquée, système d'information géographique...). L'objectif général de toutes ces actions de R&D, formation et communication, était d'atteindre un rendement moyen de 12T de sucre / hectare.

Les **questions** et **débats** suivant cette contribution ont porté sur l'efficacité des différentes techniques de conseil et de formation. Les débats ont précisé que c'est bien la combinaison de ces différentes modalités qui semble garantir une certaine efficacité, en ayant comme priorité l'encadrement sur le terrain, qui reste un facteur essentiel de l'action de conseil et de formation afin de pouvoir détecter les systèmes/problèmes à régler, et de pouvoir réorienter les actions. Le conseil doit intervenir après une formation minimale des agriculteurs et doit être normalisé, mais également contextualisé.

Synthèse de l'atelier 1.2.

Les quatre contributions ont présenté de nouvelles approches d'ingénierie pédagogique : dans des situations dans lesquelles les objectifs des formations sont fixés par la demande et les besoins identifiés, des objectifs pédagogiques émergent, qui demandent ensuite des démarches et outils, et des méthodes d'évaluation. Dans ces quatre expériences, nous pouvons voir que l'action de formation est d'autant plus efficace qu'elle est proche du terrain, des formés et de leurs préoccupations, avec un renouveau des outils pédagogiques par de nouveaux espaces de collaboration proposés par les Technologies de l'Information et de la Communication (tablette verte, SMS, échanges par forum sur internet,...). Les actions de conseil et de formation, adaptées à la demande des producteurs et des formés, peuvent avoir des résultats significatifs : dans le cas de la Cosumar, la productivité est ainsi passée de 7 à 10t de production par ha notamment grâce aux actions de formation élaborées en réponse aux problèmes identifiés par les agriculteurs.

SYNTHÈSE THÉMATIQUE DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE INTRODUCTIVE ET DES ATELIERS DU THÈME 1

Rapporteurs thématiques : Mr Thierry Poser - animateur Réseau géographique Burkina Faso -
LEGTA Toulouse Auzeville – et Mr Marcellin Hyle - MAEP – Réseau FAR Bénin

La séance plénière introductive a mis en évidence la recherche de compétitivité comme objectif principal dans le contexte mondial. À l'horizon de 2050, l'Afrique devra absorber 50 millions d'actifs sur le marché de l'emploi. Dans cette perspective, le secteur rural, et le secteur agricole en particulier, peuvent avoir un rôle crucial à jouer. En parallèle, l'agriculture est confrontée à de nouveaux défis (comme le changement climatique ou l'évolution rapide des marchés) qui demandent de repenser les systèmes techniques pour qu'ils soient moins dépendants des ressources extérieures et qu'ils puissent être réactifs aux nouvelles opportunités qui émergent. Ce contexte général propose donc des défis pour l'agriculture africaine en termes de compétitivité, de formation, de limitation de l'exode rural, mais également en terme d'attractivité économique et sociale. La formation agricole et rurale doit permettre aux jeunes de se former et de s'insérer sur le marché de l'emploi, tout en permettant d'accompagner les mutations de l'environnement de l'agriculture.

Les discussions ont mis en évidence la nécessité de lien plus étroit entre les stratégies existantes (aux niveaux nationaux et sous régionaux) et les réalités de la mise en œuvre des actions au niveau local. Un travail de plus grande complémentarité entre les différents niveaux renforcerait la structuration des différents dispositifs et actions, et permettrait de mieux orienter et évaluer les actions menées. Cela implique également d'avoir (ou de favoriser la mise en place) d'un contexte économique, social, politique favorable pour soutenir la production (le Plan Maroc Vert en est un exemple), ainsi que des politiques favorisant la diversité des agricultures, notamment l'agriculture familiale. Les stratégies et politiques ne doivent pas être nécessairement basées sur des modèles, mais soutenir la diversité des exploitations agricoles, tout en favorisant des services à l'agriculture performants, basés sur les résultats.

Concernant la formation agricole et rurale proprement dite, le renforcement du capital humain est nécessaire notamment pour répondre aux besoins des territoires et de l'insertion professionnelle dans ces territoires. Les différentes questions qui sont posées dans la mise en place et la rénovation des dispositifs de formation agricole sont : Quels types de formations mettre en œuvre ? Comment construire les formations ? Concernant les exemples présentés dans les ateliers, on peut se questionner sur les déterminants de la réussite de certaines actions : est-ce parce qu'elles répondent à une demande précise ? Parce qu'elles combinent une diversité d'acteurs et de moyens (public/privé) ? Enfin, on peut s'interroger sur qui bénéficie de la formation, et qui en est (directement ou indirectement) exclu.

Les différents exemples présentés ne donnent pas de solutions à ces différentes questions, mais des pistes de réflexion. La formation semble plus pertinente et efficace si elle est basée sur la demande économique et sociale, adaptée à différents types d'agricultures, et si elle a les moyens d'être évolutive, adaptée aux changements de l'environnement, associant une diversité d'acteurs (notamment les professionnels) dans son pilotage. Il est important d'anticiper et de prévoir les besoins en formation pour garantir un accompagnement de qualité, en quantité, adapté au marché du travail. Les différentes contributions ont insisté sur l'importance des partenariats et d'une co-gestion, notamment au niveau territorial. La conception de ces dispositifs de formation implique donc des étapes de diagnostic, de cadrage et de prospective,

De plus, il est crucial de travailler sur les dispositifs de formation ciblés à la fois sur les agriculteurs et acteurs du secteur agricole en devenir (les jeunes), ainsi que sur les agriculteurs et acteurs déjà en activité, en favorisant l'insertion d'une grande majorité des agriculteurs familiaux dans ces dispositifs.

THÈME 2
ACCOMPAGNEMENT DE LA DIVERSITÉ DES AGRICULTURES ET DES
PROJETS D'INSTALLATION DES JEUNES

SÉANCE PLÉNIÈRE INTRODUCTIVE DU THÈME 2

Animateur : Mr François Giroux - DGER-DEFR

Les deux contributions de cette séance introductive précisent les enjeux et contraintes de l'accompagnement à l'insertion des jeunes en agriculture de manière générale, et illustrent ces enjeux à travers l'exemple d'un accompagnement à l'insertion au Bénin, mis en place au lycée agricole d'Adja - Ouéré.

Contribution n°1 à la séance plénière introductive du thème 2 : Enjeux et dispositifs d'accompagnement de l'insertion des jeunes en agriculture

Mme Betty Wampfler

IRC/Montpellier SupAgro

Cette contribution est construite sur la base des réflexions menées lors du colloque de Montpellier en juin 2014 sur l'insertion des jeunes en agriculture au Sud¹.

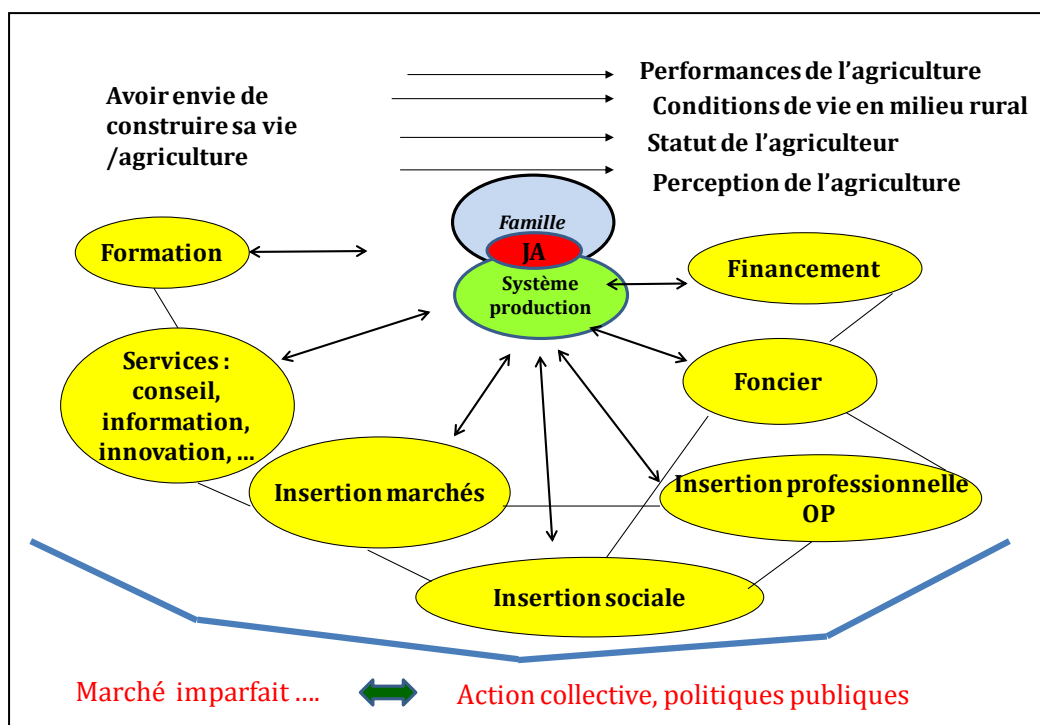
L'installation des jeunes en agriculture est présentée comme un enjeu planétaire (22 millions de jeunes sur le marché du travail en Afrique en 2030), avec des besoins d'emplois qui augmentent, des secteurs secondaires et tertiaires saturés, mais une prise de conscience récente de ces enjeux, et du rôle des agricultures familiales face à ces enjeux. Deux hypothèses permettent de penser que cet enjeu est crucial : les agricultures familiales, en se modernisant, peuvent remplir quatre fonctions essentielles : nourrir l'humanité, produire de la richesse, gérer durablement les ressources, fournir massivement de l'emploi, vis-à-vis desquelles l'installation des jeunes en agriculture est un enjeu majeur pour développer des « agricultures familiales de deuxième génération, productives, à haute valeur sociale et environnementale ». Le processus d'installation des jeunes en agriculture au Sud est encore assez peu connu ; les expériences d'appui à l'installation étant jusqu'à maintenant plutôt ponctuelles et peu documentées, et peu de travaux de recherche portaient sur cette thématique. Accompagnant une prise de conscience récente de la part des décideurs politiques, bailleurs et organismes d'appui au développement, quelques programmes expérimentaux ont été mis en place (collèges agricoles à Madagascar, AFOP au Cameroun, programmes FIDA) et des travaux de recherche se sont construits autour de cette thématique (à Montpellier SupAgro notamment).

L'installation agricole au Sud reste encore largement inscrite dans un processus de transmission traditionnel (dévolution), les jeunes étant dans des dynamiques d'abandon du secteur agricoles, leurs familles favorisant souvent cette dynamique de départ hors du secteur agricole. De plus, les contextes locaux sont souvent peu favorables à l'installation : même si les installations des jeunes agriculteurs peuvent se réaliser, elles se font dans de grandes difficultés, sans appuis institutionnels ni de conseil/formation adaptés. La prise de conscience récente de l'enjeu crucial de l'installation des jeunes pose donc la question des modalités d'un accompagnement de ces installations, travail sur lequel a porté le colloque organisé à Montpellier en juin 2014, et d'en définir les différentes conditions et contraintes (tel que présenté dans le **schéma** ci-dessous).

Les différentes expériences présentées et les débats ont permis de dégager différents leviers pour des installations durables de jeunes en agricultures, et des pistes d'actions dans ce sens. D'abord, il est important de prendre en compte l'ensemble de la trajectoire du jeune, son projet, et de considérer l'installation comme un processus progressif. Dans cette trajectoire, la formation a un rôle majeur à jouer, en construisant les compétences nécessaires pour appréhender la réalité systémique de l'agriculture, compétences professionnalisantes au métier d'agriculteur, ancrées dans les territoires, intégrant le projet d'installation, adaptées à des cohortes et durables dans le temps. Cette formation doit permettre un accompagnement à l'élaboration du projet du jeune, en le mettant au centre de son projet, dans une perspective de projet de vie, avec une approche systémique, maîtrisant le dimensionnement progressif de ses activités en lien avec la charge de travail et le revenu potentiel. Enfin, ce projet doit être ancré dans le territoire, en lien avec les différentes composantes de la durabilité.

¹ <http://www.reseau-far.com/rencontres-et-partenariats/colloque-accompagner-linsertion-des-jeunes-en-agriculture-montpellier-2014.html>

Schéma sur les conditions pour une installation durable des jeunes en agriculture au Sud :



Les autres leviers que sont l'accès au foncier et sa sécurisation, l'accès au financement (à la fois pour les investissements mais également pour le fonctionnement et la durée de rentabilisation de l'installation) sont à réfléchir sous différents aspects, tant sur la place et le rôle de l'État, que sur l'importance des politiques publiques à élaborer, ou encore sur l'importance de l'accompagnement dans la phase initiale et dans la durée du projet des jeunes et de leur insertion professionnelle.

Ce levier de l'accompagnement est central et pose la question générale du rôle des OP dans ces processus, et notamment de l'insertion des jeunes dans les OP et les réseaux pour faciliter cet accompagnement. Un levier peut être de former et d'inciter les jeunes à l'action collective, mais également de travailler la problématique « jeunes » dans les OP existantes. Enfin, la dimension territoriale de ces différents leviers d'action est centrale, à la fois pour la durabilité des projets des jeunes, que pour renforcer les compétences et les dynamiques dans les territoires.

Ces différents éléments posent la question transversale de la durabilité à long terme des dispositifs d'accompagnement à l'installation et de la mobilisation des efforts et ressources. Ces dispositifs d'accompagnement supposent l'existence de politiques publiques adaptées à accompagner l'installation des jeunes, pour coordonner la mobilisation des ressources, et impulser le changement social dans ce sens. En amont, il semble difficile de concevoir des politiques d'appui à l'installation s'il n'existe pas de politique agricole claire (notamment sur le foncier et le financement). L'existence et l'amélioration de politiques publiques d'appui à l'installation peut également favoriser la mobilisation durable des ressources : les bailleurs souhaitent de plus en plus s'engager sur cette thématique, mais encore trop souvent de manière peu coordonnée, sur le moyen terme. Enfin, pour faire face à l'ampleur des cohortes et des besoins, et répondre à ces besoins de manière adaptée, la promotion de politiques publiques doit être réalisée à la fois au niveau national, mais également au niveau territorial/local.

Pour favoriser l'ensemble de ces démarches et processus, un travail important doit être réalisé en amont, pour produire des connaissances sur les processus d'installation, mieux en identifier les leviers et les limites, notamment sur la durabilité de ces processus dans les trajectoires de vie des jeunes. Les échanges et coopérations doivent être renforcés dans ce sens, à la fois sur les thématiques mais également sur les compétences disponibles, une grande richesse et complémentarité se dégageant de nombreuses expériences, tant au Sud qu'au Nord.

Les **questions** et **débats** autour de cette contribution ont porté sur l'importance de l'accompagnement des jeunes, tout en gardant à l'esprit l'importance de l'accompagnement des producteurs déjà en place et le rôle des professionnels pour encourager les décideurs à soutenir l'agriculture familiale existante, ainsi que sur l'importance de la prise en compte de la diversification des activités à l'installation. Les questions ont également porté sur les expériences d'accompagnement à l'installation au Nord et le rôle des subventions dans ces expériences, sur l'importance du contexte dans l'installation, notamment des prix et des chaînes de valeurs, et sur l'importance d'un modèle économique dans l'établissement d'un projet d'installation par le développement de l'esprit entrepreneurial chez les jeunes.

L'opposition évoquée dans les discussions entre système de production et modèle économique (dans laquelle le concept de « modèle économique » représenterait l'insertion dans le marché) n'existe pas dans les concepts proposés. Le système de production, tel que présenté, répond à différents objectifs de production alimentaire et de commercialisation, en étant entièrement centré sur le marché. Le système de production intègre le marché, mais en mettant en avant la diversification des systèmes de production, qui ne sont pas forcément intégrés dans une seule filière,... A l'échelle internationale, l'agriculture est structurée en chaînes de valeur qu'il faut appuyer. Les filières sont structurantes, mais chaque producteur peut être inscrit dans plusieurs filières : analyser les systèmes de production selon des entrées filières uniques peut engendrer de grandes difficultés pour les producteurs. La réflexion développée ici propose de repartir de ces systèmes de production en les faisant évoluer, intégrés au marché, et de les intégrer dans toutes les instances qui peuvent les accompagner et favoriser leur ancrage professionnel et territorial. De la même manière, la sémantique de l'entrepreneuriat est importante : le cœur de la démarche d'installation est l'idée d'une entreprise qui est le projet du jeune, qui doit être insérée au marché, mais appliquée au monde agricole. Ces jeunes sont des entrepreneurs de l'agriculture familiale. C'est bien une **approche systémique**, reflétant la complexité des systèmes de production, qui est ici centrale. Cette diversification des activités doit être prise en compte à l'échelle de l'exploitation, mais également à l'échelle du monde rural : la prise en compte de la diversité des métiers qui environnent l'agriculture est importante, car ce sont de potentiels gisements d'emplois très importants.

Comme évoqué dans les questions, accompagner les jeunes est essentiel, mais l'accompagnement des adultes déjà installés est également un enjeu majeur : il semble difficile de s'attaquer aux problèmes des jeunes sans travailler également sur les problèmes des agriculteurs existants. Dans ce sens, la formulation des politiques agricoles est centrale pour clarifier la stratégie adoptée, le modèle que l'on souhaite défendre, les ressources à mobiliser dans ce sens. La question des politiques agricoles rejoint également les discussions sur les prix agricoles et les subventions : en effet, il est difficile d'accompagner les jeunes sans les appuyer, mais il est nécessaire pour cela de cadrer et de chiffrer cet accompagnement, en produisant des connaissances sur les coûts et raisonner les budgets (publics et autres) en fonction. Dans le même sens, les politiques doivent traiter de l'agriculture mais également du monde rural : certains jeunes vont sortir de l'agriculture, et il est nécessaire de définir et de réfléchir la place et les rôles de chacun dans le milieu rural. La question des politiques agricoles se pose également au niveau international : l'accompagnement des agricultures familiales au Sud ne peut pas se faire sans protection de ces agricultures (à des échelles nationales et sous régionales). Ces démarches sont au cœur des réflexions actuelles, pour se donner les moyens de protéger, d'accompagner et de moderniser les agricultures familiales (l'ECOWAP pose notamment ces questions).

À propos des expériences « Nord », un documentaire² réalisé par des étudiants de la spécialité MOQUAS à l'IRC (Montpellier SupAgro) précise les modalités d'installation en France, et l'évolution de ces politiques d'accompagnement : les questions d'installation ont été « résolues » dans des contextes donnés à un moment donné, mais ce contexte évolue en permanence et ces questions restent d'actualité.

² <https://www.youtube.com/watch?v=wOXu6Xyqm5M>

Contribution n°2 à la séance plénière introductive du thème 2 : Problématique de l'insertion au Bénin

MM Marcellin Hyle – CETA Adja Ouéré Bénin

et Benoît Berger - LGTA Fontaines

Cette contribution présente une étude de cas du Bénin, sur un dispositif de formation initiale des jeunes en agriculture (lycée agricole d'Adja Ouéré) et sur les projets mis en œuvre pour favoriser l'installation des jeunes. Cette étude de cas permet d'illustrer le processus et les concepts présentés dans la contribution précédente. Dans les années 80, le gel de recrutement dans la fonction publique au Bénin provoque un problème de chômage des jeunes sortant des institutions de formation. De plus, les jeunes sortant du lycée avec un niveau bac professionnel s'installaient très peu en agriculture, mais continuaient plutôt leurs études. Enfin, malgré l'appartenance du lycée à une collectivité locale, les apprenants venaient de tout le territoire national (seulement 2% d'entre eux venaient de la localité), ce qui provoquait un problème d'ancrage territorial de départ pour favoriser l'installation.

A l'initiative du lycée d'Adja Ouéré, en partenariat avec le lycée agricole de Fontaines (qui a parmi ses activités une mission de coopération internationale et d'éducation au développement), un projet portant sur l'insertion des jeunes diplômés a été formulé, pour identifier et proposer des leviers aux contraintes à l'installation. L'objectif principal était de former les jeunes pour qu'ils soient capables de s'auto employer en ayant les compétences requises pour gérer une entreprise/exploitation agricole. Les problèmes d'installation existant tant au Sud qu'au Nord, la coopération entre les deux lycées (et le deux communes) ont permis de travailler ensemble sur cette thématique, par différentes actions :

- un travail au niveau de la commune d'Adja Ouéré pour identifier l'origine des élèves, afin de former des techniciens et futurs agriculteurs dans la zone. Les conseils communaux d'Adja Ouéré se sont notamment engagés pour inscrire des élèves de la localité au budget communal pour favoriser leur participation ;
- un principe de réciprocité dans les échanges pour inciter les professionnels des deux côtés à échanger (enseignants, parents d'élèves, professionnels, agriculteurs,...). Les effets de ces échanges ont été identifiés à la fois entre les groupes, mais également intra-groupe. Cela a notamment permis de renforcer la confiance des jeunes qui s'installaient, en connaissant mieux leurs interlocuteurs et leur environnement ;
- un travail sur la représentation de l'agriculture et du métier d'agriculteur auprès des jeunes, pour montrer qu'ils peuvent en tirer un revenu correct et s'insérer dans une dynamique territoriale, notamment par une relation soutenue avec le lycée et des témoignages de jeunes installés auprès des étudiants ;
- une intégration importante des dimensions socio-culturelles dans les curricula et les approches pédagogiques ;
- fournir un appui financier aux jeunes, par forcément au démarrage de leur activité mais plutôt pour renforcer les capacités de production après quelques saisons.

Cette expérience a permis d'installer une cinquantaine de jeunes dans le territoire. Une association a été créée, l'AJAMB (association des jeunes agriculteurs modernes du Bénin). Cette organisation de producteurs a rejoint la FUPRO (faïtière), avec une volonté de créer une association par région, porteuses des mêmes valeurs. Les leçons de cette expérience montrent que cette approche territorialisée favorise un ancrage des jeunes dans le territoire, et que l'appui fourni après que le jeune ait fait de premières preuves aide à consolider le projet et la structure créée. De plus, l'expérience montre le lien central entre le centre de formation, son territoire et les professionnels du territoire. Les limites de cette expérience ont porté sur le rôle du centre de formation : un fort turnover des équipes du centre n'a pas toujours permis le maintien d'un lien fort entre les jeunes installés et le centre.

Les **questions** suivant cette contribution ont porté sur l'importance de la capitalisation sur ces expériences, sur le rôle des autres acteurs (non étatiques) dans le projet, sur les résultats du

dispositif (taux d'installation, taux de mortalité des entreprises installées, pérennisation du dispositif), ainsi que sur le rôle des jeunes qui ont été accompagnés et de leur OP dans l'accompagnement d'autres jeunes n'ayant pas bénéficié de cet appui ni d'éducation dans leur parcours.

Des précisions ont été apportées sur le dispositif : le lycée est étatique, mais au niveau du territoire, différents acteurs ont été mobilisés autour de ce projet. La commune a pris en charge 3 ou 4 jeunes par an pour la formation. Dans la formulation du Plan de Développement Communal, tous les acteurs ont porté les questions liées aux freins à l'installation, notamment sur le foncier et le financement. Le lien avec les OP et le monde professionnel a été favorisé pour que les jeunes réalisent qu'ils ne peuvent pas travailler seuls, et qu'un ancrage territorial est favorable pour l'évolution de leurs activités. L'implication des parents d'élèves a également été structurée dans ce sens, pour favoriser un accompagnement des jeunes par leur l'entourage.

ATELIER 2.1. QUELS SYSTÈMES D'ACTIVITÉS DANS LA DIVERSITÉ DES AGRICULTURES ?

Animateur : Mr Jan Siess - Réseau géographique Maroc - LEGTA Montmorot

Les contributions de cet atelier portent sur la prise en compte de la diversité des agricultures (sous un angle agro-écologique, entrepreneurial et territorial) et sur les besoins d'adaptation de l'accompagnement en fonction de cette diversité. Cet atelier propose de réfléchir à la manière dont les systèmes agricoles peuvent s'adapter à la demande économique et sociale du marché et aux contraintes environnementales, mais aussi à comment prendre en compte, encadrer, promouvoir cette diversité, en favorisant des dynamiques territoriales.

Contribution n°1 de l'atelier 2.1: L'expérience de Terre et Humanisme au Maroc pour répondre à la diversité des conditions agro-écologiques des exploitations

Mme Zineb Benrahmoune

ENFI / Terre et Humanisme Maroc

Cette contribution présente l'histoire de la création d'un jardin de permaculture au Maroc, ayant progressivement développé des activités d'accueil pour former des personnes intéressées à ces techniques culturelles (centre d'application de la permaculture). A la création de ce jardin, la viabilité du système est définie par sa fonctionnalité, l'harmonie avec son environnement et son adaptation au changement dans le temps et dans l'espace. Après une présentation en image de l'histoire du centre durant ses 10 premières années et de l'évolution progressive de la complexité du jardin, les différentes activités développées dans le jardin ont été présentées, à la fois des expériences d'échange mais aussi de formation, par l'accueil d'agriculteurs en exercice et de jeunes qui souhaitent s'installer.

Les **questions** et **débats** suivant la contribution ont salué la cohérence entre le système proposé et son environnement, et la prise en compte du temps long dans la mise en place d'un projet. Les participants ont ensuite soulevé les limites à la reproductibilité de cette expérience, à la fois sur les ressources nécessaires à la mise en place du jardin au départ, mais également de la possible exclusion de certains producteurs, n'ayant pas les moyens nécessaires d'attendre plusieurs années que leur champ entre en production. Les questions ont également porté sur les supports de formation élaborés, et sur l'existence de sessions de formation de formateurs pour accompagner les agriculteurs en formation. Les discussions ont apporté des précisions sur les investissements nécessaires, qui dans le cas de ce jardin ont été assez minimes au départ (en dehors du foncier). L'investissement le plus important a été le dispositif de récupération des eaux pluviales. Le système a été créé sans aides ou subventions, mais n'a pas pu apporter un revenu durant les premières années. En revanche, l'objectif de formation et d'échange a permis à des agriculteurs de venir se former : un réseau s'est installé, dans lequel des agriculteurs en activité ont progressivement intégré les principes de la permaculture dans leurs pratiques. Faisant suite à l'expérience du Maroc, une autre expérience a été échangée par Gora Ndiaye, sur la mise en place d'un centre de permaculture au Sénégal, dans le Siné Saloum. Grâce à une coopération Sud-Sud avec la Côte d'Ivoire, il a reçu une formation sur les cocotiers et les plants, et l'utilisation du capital végétal pour restaurer la fertilité des sols, en intégrant des activités de maraîchage. Des jeunes viennent se former dans ce centre : après trois ans de formation, les élèves disposent d'un capital financier (jusqu'à 600 000 francs CFA) ainsi que d'un capital végétal et semencier qui leur permet de s'installer. La clé de la réussite de leurs projets est la diversification des activités et leur intégration, qui permet à ces jeunes d'avoir un projet durable et de créer leur propre emploi.

Contribution n°2 de l'atelier 2.1 : Prise en compte de la diversité des systèmes d'activités au niveau territorial : cas de l'installation agricole dans le Nebbiu

Mr Martin Vadella Saez

Communauté de communes du Nebbiu (Corse)

Historiquement, la Corse a fortement développé son territoire agricole, jusqu'à 80% des surfaces en 1970. Ces dernières années, les installations de jeunes hors cadre familial sont très difficiles en Corse, à la fois à cause de problèmes de renouvellement du milieu agricole, mais également à cause d'installations en agriculture par défaut. La préoccupation dans la communauté de communes du Nebbiu est de favoriser l'installation des jeunes, notamment par la reprise d'exploitations agricoles familiales, en essayant de mettre en place des actions incitatives. Actuellement, il n'existe pas de véritable accompagnement de ces dynamiques d'installation au niveau territorial. L'action proposée s'inscrit dans la formulation d'un plan de développement communal pour remettre l'agriculture au centre des processus de développement économique, et affirmer la volonté politique d'appuyer l'installation.

Les leviers identifiés pour initier ce processus, à mener de manière synergique, sont de renforcer les mécanismes de gouvernance au niveau territorial, identifier des micro-projets à soutenir, mettre en place des mécanismes de financement cohérents (création d'un fonds de développement pour avoir des avances remboursables et ainsi appuyer les porteurs de projet), mettre en place un comité de gestion des espaces agricoles et naturels pour simplifier les guichets trop nombreux. Le plan de développement formulé par la communauté de communes est basé sur quatre pôles : pôle éducatif et social pour développement des compétences, pôle environnemental permettant de travailler sur le cadre de vie, pôle économique et financier pour accompagner tous les porteurs de projets. Des chantiers thématiques porteront sur la formation, l'installation, la production, la valorisation des produits et la commercialisation. L'approche repose sur une vision entrepreneuriale des projets des jeunes, pour favoriser l'idée de l'entreprise agricole comme un outil productif, privilégier une plus grande reconnaissance par certaines institutions, et amener les jeunes à réfléchir leur gestion en bénéficiant d'un véritable accompagnement. Un des projets en lien avec le plan de développement est de créer un centre de formation agricole dans un ancien domaine de 600ha pour les jeunes qui sortent de lycée agricole, qui pourront bénéficier de formations pratiques sur différentes productions. Ces formations seront organisées en lien avec des acteurs de l'accompagnement de conseil pastoral et un comité de propriétaires, pour favoriser l'accès des jeunes au foncier.

La volonté de la communauté de communes est d'inscrire l'ensemble des actions de ce plan de développement communal dans le territoire, pour faire le lien entre les différents acteurs. Les jeunes doivent pouvoir entrevoir la possibilité de rester sur le territoire et que l'installation est possible s'ils le choisissent. Ces actions d'accompagnement et d'incitation ne peuvent se faire qu'avec une vision systémique de l'agriculture familiale, en tenant compte de l'ensemble des domaines que ces installations touchent (« on n'installe pas un agriculteur, on installe une famille qui va vivre dans notre territoire »).

Les **questions** et **débats** autour de cette contribution ont porté sur le changement d'installation de jeunes en agriculture vers l'installation de jeunes dans les territoires (en passant sur un ensemble d'activités, de fonctions et de valeurs nécessaires plutôt que sur la structure d'exploitation en elle-même). Ces discussions ont porté sur la nécessaire implication des territoires dans ces réflexions, sur la présence d'instances politiques et de décision dans ces processus, ainsi que sur la nécessaire construction de valeurs communes pour accompagner les projets des jeunes, et donc le poids de la formation dans la construction de ces valeurs communes. Enfin, des questions ont porté sur l'existence d'expériences de ce type sur lesquelles s'appuyer, ainsi que sur les résultats de ce processus en Corse, sur le frein à l'exode rural et sur le nombre d'installations de jeunes sur le territoire du Nebbiu.

Les discussions sur cette contribution Corse sont revenues sur l'histoire de la Corse, histoire compliquée, dans un contexte qui a permis de miser sur le renforcement de compétences et a peu à peu perdu ses élites. Une période d'exode et d'exil longue a amené de nombreux Corse à partir vers la métropole, pour être fonctionnaires ou salariés, vecteurs d'une image de réussite. Les personnes qui sont restées dans les campagnes ou qui sont allées travailler en ville en Corse n'étaient pas ou peu

qualifiés et accompagnés, et ont progressivement véhiculé une vision négative de l'agriculture. Un travail de fond paraît important à réaliser pour identifier les compétences existantes et les compétences qui pourraient être intéressantes à acquérir sur le territoire. Un travail politique doit être mené pour faire remonter les besoins et identifier ces « possibles », et sortir les jeunes de cette vision négative du village et de l'agriculture. Cette recherche de compétences est notamment nécessaire pour donner une vision différente de l'agriculture, apporter une vision systémique pour aborder la complexité du développement territorial. La formation a ici un rôle central pour donner une certaine ouverture, développer des valeurs communes ancrées dans le territoire, mais également permettre aux jeunes de développer des projets pour vivre ailleurs s'ils le souhaitent. Les politiques ont jusqu'à maintenant toujours été faites par le pouvoir central (assemblée de Corse) mais pas au niveau local. Le premier écueil du développement rural est le temps politique : pour sortir de ces écueils, si les politiques locaux formulent une feuille de route, ils pourront enrôler les autres acteurs qui souhaitent se mobiliser vers une approche plus systémique du développement rural et de l'installation. Ce schéma va servir à créer un dispositif de développement des compétences et de formation des agents de développement qui vont accompagner les micro-projets. Ces agents disposeront d'une vision plus large, à plus long terme pour accompagner ces acteurs. L'exode rural n'a pas encore été enravé, mais il a été freiné : deux jeunes se sont installés cette année, et une réflexion est menée par ce comité de gestion pour trouver des solutions aux problèmes individuels des jeunes notamment sur les questions foncières, ainsi que pour assurer une veille socio-économique pour comprendre les déterminants de réussite et d'échec de ces projets.

Contribution n°3 de l'atelier 2.1 : L'expérience du Burkina pour promouvoir l'entrepreneuriat auprès de la diversité des systèmes agricoles

Mr Bouda Tasré

DDEA – Burkina Faso

La contribution a présenté une approche de promotion de l'entrepreneuriat agricole au Burkina Faso. En 2008, une direction a été créée au Ministère de l'Agriculture pour travailler sur l'entrepreneuriat. Cette direction a trois axes principaux d'action : créer un environnement favorable (législatif, incubateurs), favoriser l'accès au marché, mener des actions de formation pour promouvoir le développement de l'esprit entrepreneurial. Les entrepreneurs agricoles sont définis dans cette approche comme des « *exploitants ou groupes d'exploitants qui savent saisir une opportunité dans le domaine agricole* », dans le but de réaliser un profit, qui doivent en assumer les risques. Différents réseaux d'acteurs sont impliqués dans la mise en œuvre de l'expérience : des structures étatiques, des partenaires techniques et financiers, ainsi que des coopératives d'entrepreneurs associés. Cette méthodologie de promotion de l'entrepreneuriat agricole repose sur la création d'un environnement favorable, la mobilisation de ressources matérielles et financières favorables à l'entrepreneuriat, la mise en place de formations et de dispositifs d'appui-conseil, ainsi que la mise en place d'incubateurs d'entrepreneurs. Les premières activités ont porté sur la mise en relation des entrepreneurs agricoles avec des fournisseurs d'intrants (achats groupés d'intrants) et d'équipement agricoles (opération tracteurs), ainsi que la facilitation d'obtention de crédits agricoles. La formation est axée sur le développement de l'esprit entrepreneurial par le modèle BUS³, qui est une formation en conseil de gestion à l'exploitation agricole, portant sur l'appropriation de différents outils (carnet de gestion de l'entrepreneur agricole), ainsi qu'une formation en techniques d'élaboration de plan d'affaires. L'objectif est d'améliorer cette approche, notamment pour pouvoir s'inspirer d'autres expériences et permettre d'élargir la vision de l'appui à l'entrepreneuriat.

Les **questions** et **discussions** suite à cette contribution ont porté sur l'approche elle-même (similaire ou différente de l'approche développée dans d'autres pays par la GIZ), sur les résultats de l'approche (combien d'entreprises ont été promues et quelles difficultés ont émergé de cette expérience), sur la prise en compte de la durabilité dans l'approche (soucis de rentabilité par rapport à des questions de durabilité environnementale). Les discussions et réponses aux questions ont permis de resituer l'approche dans le cadre d'une stratégie nationale, dans laquelle un système de

³ *Bauern Unternehmer Schulung* : formation en entrepreneuriat aux agriculteurs, approche développée par la GIZ.

suivi-évaluation permet de mesurer le nombre d'entreprises installées au Burkina Faso. Ici, l'objectif de cette action n'est pas d'« installer » des entrepreneurs agricoles, mais d'accompagner des acteurs du monde rural vers plus d'entrepreneuriat. L'objectif n'est pas de fournir une aide directe, mais de les appuyer à structurer la démarche. Le module BUS permet aux participants de prendre conscience de leurs atouts et difficultés par rapports aux activités engagées : on n'identifie pas une filière ou une autre spécifiquement, on essaie de voir ce qui est le plus rentable, en mettant l'accent sur cette filière tout en prenant l'ensemble des activités en compte. Concernant la prise en compte de la durabilité dans l'approche, les activités identifiées sont positionnées dans le long terme, à la fois sur des éléments économiques mais également de renouvellement de son potentiel productif (gestion de la fertilité par exemple). L'intensification est ici vue comme l'amélioration des performances de leur exploitation agricole tout en étant adaptée à leurs capacités.

Synthèse de l'atelier 2.1

Les discussions de synthèse de l'atelier ont questionné le rôle de la formation agricole et des dispositifs d'accompagnement de l'agriculture en tant que promoteurs de la diversité des systèmes, et de valorisation des savoirs endogènes. Les niveaux d'action potentiels pour rénover ces dispositifs ont été abordés, pour favoriser une implication politique, notamment par un ancrage territorial. L'importance de l'analyse et du diagnostic à la fois des dynamiques territoriales, mais également de chaque projet d'installation ou de création d'entreprise, a été remise en avant. Ce diagnostic, notamment l'identification de la demande et des besoins au niveau du territoire, est central pour ancrer les projets (des jeunes ou des entrepreneurs) dans la gouvernance territoriale et contextualiser ces actions, en les intégrant au mieux dans leur environnement,... Quelle que soit la pertinence de l'expérience, les actions doivent s'appuyer sur le développement de capacités locales et sociales (citoyenneté) pour assurer la durabilité de ces dynamiques, même quand le contexte politique change. L'importance de la diversité des systèmes et de la diversité des agricultures est bien remise au centre, ainsi que la nécessité d'un appui politique pour favoriser/accompagner cette diversité, dans des contextes où les ressources sont de plus en plus contraintes.

ATELIER 2.2. Conditions pour une installation durable des jeunes en agriculture : quels types d'accompagnement ?

Animateur : Mr Yvan Guironnet - CFPPA Carmejane

Contribution n°1 de l'atelier 2.2. Plateforme d'acteurs pour favoriser l'entrepreneuriat et l'insertion des jeunes en milieu rural au Togo

Mr Ambroise Fantchede

MAEP Togo

Au Togo, le processus en cours de rénovation du système de formation agricole et rurale entend accorder une place prépondérante à la formation professionnelle agricole des jeunes et à leur accompagnement en tant qu'entrepreneurs ruraux capables de s'auto-employer et de créer des emplois pour d'autres jeunes. Les initiatives ayant pour objectif de favoriser l'insertion des jeunes au Togo sont nombreuses, et ont notamment permis la création de structures d'encadrement des jeunes ruraux, notamment en finançant des projets à travers l'ANPE (l'ANPE recrute les jeunes porteurs de projets et un réseau d'accompagnateurs assure le coaching et le suivi des projets) ou encore des écoles d'entrepreneuriat. Des plateformes de concertation pour l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes ont également été créées, pour capitaliser les acquis sur les conditions favorables à l'insertion des jeunes ruraux, faciliter l'accès foncier et la diffusion d'informations sur les métiers porteurs. Ces plateformes rassemblent des structures publiques mais aussi des collectivités et des ONG. Cette dynamique actuelle de promotion de plateformes de concertation entre acteurs promouvant l'entrepreneuriat rural et l'installation des jeunes est une opportunité à encourager, renforcée par la diversité et le nombre d'initiatives en cours sur cette thématique au Togo.

Les conclusions et discussions de l'atelier ont finalement permis d'identifier l'existence de certaines conditions favorables à l'insertion durable des jeunes dans le milieu rural, parmi lesquelles :

- la disponibilité et l'accès au foncier, ainsi que l'accès à des marchés rémunérateurs par les jeunes ;
- un environnement socio culturel favorable pour faciliter l'intégration du jeune agriculteur, en facilitant la levée de certaines barrières et obligations du lieu d'insertion ;
- la disponibilité d'infrastructures socio culturelles et sanitaires (eau potable, dispensaire, école, collège, disponibilité et accès à l'énergie électrique, à l'internet...) ;
- l'accessibilité de la zone ou du village d'insertion du jeune ;
- l'accès du jeune à une information suffisante, surtout sur les métiers agricoles porteurs et les conditions de formation professionnelle et d'insertion.

Au Togo, l'effectivité de la mise en œuvre de la loi sur la décentralisation sera un atout majeur pour accompagner cette dynamique.

Contribution n°2 de l'atelier 2.2. Création d'emplois productifs durables en agriculture dans Sud de l'Algérie et types d'accompagnement

Mme Souad Benmoussa

Projet Sud - Algérie

Cette contribution présente les différents dispositifs mis en œuvre pour soutenir l'insertion des jeunes et la création d'emplois productifs durables en agriculture dans le Sud de l'Algérie. L'un des premiers dispositifs initié par le secteur de l'Agriculture remonte à l'année 2001, avec la mise en œuvre du PNDA qui était un dispositif de soutien à l'investissement, dédié à l'activité agricole, ciblant tous les jeunes pouvant justifier d'une formation ou d'une qualification dans le domaine agricole. En 2002, un programme d'« investissement d'appui à l'exploitation agricole », destiné aux jeunes promoteurs agricoles ayant une formation dans l'activité choisie, sanctionné par un diplôme ou une

qualification professionnelle, a eu beaucoup de succès en attirant des milliers de jeunes. Dans ce projet, au-delà des secteurs identifiés par l'administration, les jeunes promoteurs pouvaient proposer des idées de projet de leur choix, dont l'objet intervient en amont ou en prolongement de l'exploitation agricole. Avec ces politiques en 2001 et 2002, l'accompagnement de l'insertion des jeunes a été un succès, notamment par la facilitation de l'accès au crédit, un appui au machinisme, un allègement d'impôts, ainsi que la création de nouvelles exploitations agricoles de cultures et d'élevage en favorisant de nouveaux accès aux ressources hydriques. A la suite de ces projets, le projet SUD a ciblé ses activités sur la création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage et l'allègement des procédures d'accès au foncier agricole pour la création d'emplois productifs durables dans les dix wilayas du Sud. Ce projet est l'un des dispositifs les plus importants mis en place pour répondre à la demande grandissante en emploi des jeunes des régions du Sud, en favorisant notamment l'exploitation des potentialités de ces zones en ressources hydriques et en terres à exploiter et à valoriser. Les actions d'accompagnement du projet Sud ont porté sur :

- l'aménagement des périmètres (mobilisation de l'eau, électrification, désenclavement, drainage, parcellisation des exploitations (jusqu'à 10 ha) et équipement en système d'irrigation) ;
- La simplification du droit de concession ;
- La bonification totale du crédit « Ettahadi » à cinq années avec objectif d'autonomiser les concessionnaires ;
- La possibilité de recrutement des concessionnaires (CDD) pour participer aux travaux de mise en valeur jusqu'à leur installation ;
- une formation préalable des jeunes.

Les conditions d'accès à cet accompagnement sont d'être titulaires de diplômes et/ou justifiant d'une formation en relation l'agriculture et l'élevage, être enfants d'agriculteurs ou d'éleveurs, être un jeunes sans emploi de la localité d'implantation des périmètres. 3 500 jeunes ont déjà reçu des actes de concession qui leur permettent d'avoir accès au foncier. Les **questions** et discussions suite à cette contribution ont porté sur la nécessaire formation du personnel encadrant pour pouvoir accompagner ces processus.

Contribution n°3 de l'atelier 2.2. L'expérience de Terre et Humanisme au Maroc pour l'installation de jeunes

Mr Abdelfettah Derouiche

Université Hassan II de Mohammedia Casablanca

Cette contribution présente l'expérience de Terre & Humanisme au Maroc (depuis sa création en 2005), portant sur la sensibilisation et la formation des populations rurales sur l'agro-écologie. Son objectif principal est la diffusion de l'agro-écologie au Maroc, dans le but d'assurer à la fois l'installation durable des jeunes et moins jeunes en agriculture, la sauvegarde de la biodiversité et du patrimoine nourricier, la conservation des ressources naturelles, et la souveraineté et l'autonomie alimentaire des communautés.

Les activités principales de l'association portent sur :

- la formation des animateurs et formateurs agro-écologistes : 45 personnes (jeunes ruraux, paysans en conversion, étudiants) ont été formés sur des cycles de 8 semaines de formation théorique et pratiques répartis sur un an ;
- la formation de porteurs de projets en agro-écologie : 36 porteurs de projets formés durant des cycles de 5 weekends étalé sur 5 mois ;
- des actions de sensibilisation et de plaidoyer ;
- la création d'outils pédagogiques (fiches techniques et capsules filmées) ;
- le développement de sites pédagogiques et de démonstration ;

- des chantiers participatifs d'éco-construction, d'aménagements anti-érosifs et de végétalisation ;
- accompagnement des producteurs sur la commercialisation avec des débouchés diversifiés, un appui à la gestion et à la structuration des activités des producteurs (coûts de revient, marketing,...), et par la création de coopératives en lien avec un expert de l'office des coopératives.

L'accent a notamment été mis sur la création du site pédagogique CIPA (Carrefour des Initiatives et Pratiques Agro-écologiques), alliant une ferme pilote, un appui à la formation des jeunes, permettant une interaction entre les différents acteurs du dispositif, pour aboutir idéalement à la valorisation des produits et savoir-faire locaux ainsi qu'à la valorisation de toutes les activités économiques de l'environnement direct du centre. D'autres pistes ont été identifiées pour assurer un accompagnement pour l'installation des jeunes ruraux :

- favoriser l'accompagnement par une formulation de politiques publiques dans ce sens et une facilitation de ce processus par les acteurs du territoire (notamment sur le foncier, l'appui conseil et le financement) ;
- accompagner la mise en place de référentiels technico économiques avec prise en compte des secteurs et des niches ;
- renforcer l'inspection avec un rôle des collectivités locales.

Synthèse de l'atelier 2.2

Ces trois contributions présentent des approches très différentes de l'appui à l'installation des jeunes en agriculture, notamment dans les types de dispositifs institutionnels mis en place pour favoriser cet appui. Les différentes contributions mettent en évidence un consensus sur l'indispensable accompagnement à fournir aux jeunes dans ce processus, notamment via des politiques publiques adaptées, et la facilitation de cet appui par les acteurs du territoire (tant pour le foncier que pour l'appui-conseil, le financement ou la mise en place de référentiels technico-économiques). Cet accompagnement doit notamment prendre en compte les préoccupations d'agro-écologie, les aspects sociaux et de genre, pour assurer la cohérence des installations avec leurs territoires et améliorer l'attractivité de l'image de l'agriculture.

SYNTHÈSE THÉMATIQUE DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE ET DES ATELIERS DU THÈME 2

Rapporteurs thématiques : Mme Valérie Plougastel – MFR France - et Mr Philippe Cherrier - Réseau géographique Sénégal - LEGTA Roanne Chervé

L'ensemble des contributions de la séance plénière et des ateliers ont fait ressortir l'importance de l'accompagnement des projets d'installation, notamment en agriculture, en promouvant une diversité de systèmes et d'approches. Ces discussions ont également remarqué l'implication encore faible des niveaux politiques dans cet accompagnement, notamment au Sud. Les discussions ont reprécisé les enjeux de l'insertion et de l'installation en agriculture : la valorisation de l'activité économique, de l'environnement, des projets de vie, en fournissant des emplois durables, et remettant en avant le rôle central de l'agriculture familiale comme pourvoyeur d'emplois durables. Au niveau sémantique, différents concepts ont été mobilisés (entrepreneurs agricoles, entreprise agricole, exploitation familiale) qui ne semblent pas excluants mais qui mériteraient d'être définis, pour préciser ce que chaque concept peut apporter dans la caractérisation de l'agriculture. De manière plus large, les différentes expériences font ressortir d'une part le manque d'attractivité et l'image négative des métiers de l'agriculture, mais également, dans une perspective de valorisation de métier, la volonté de faire du jeune qui s'installe un porteur de projet qui s'inscrit pleinement dans les territoires, avec l'idée de réconcilier les individus/les populations avec leurs terres/territoires. Dans cette optique d'une approche systémique, globale et progressive des projets, qui s'intègrent dans un environnement spécifique, il est nécessaire de reconnaître et de valoriser les savoirs paysans, et d'adapter le dispositif de formation et d'accompagnement à chaque contexte.

Un premier point de convergence est l'importance de la valorisation du métier d'agriculteur par la formation (question de la place des diplômes/certification) pour renforcer la confiance et la fierté des jeunes. Il semble également important de considérer la formation comme un de leviers de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes : elle doit préparer à l'insertion/installation, avec une approche globale et systémique, et une forte dimension de pilotage des projets. Cependant, la formation n'est qu'une des composantes de l'accompagnement des jeunes dans leur processus d'installation. Cet accompagnement doit être développé en amont à la formation, réfléchi de manière systémique (foncier, financement,...) pour favoriser une insertion des jeunes dans leur environnement social et leur milieu professionnel. Les différences expériences mettent en évidence des partenariats et alliances institutionnelles multiples pour mettre en œuvre un accompagnement adapté, multi-acteurs, en lien avec le territoire. Les discussions montrent que l'installation n'est pas spontanée ou naturelle, elle n'est pas régulée par les lois du marché, mais elle suppose un vrai accompagnement et doit s'inscrire dans des politiques plus larges de long terme.

Enfin, certaines questions ont été peu abordées dans le séminaire mais doivent être prises en considération : l'accompagnement des jeunes doit être relié à une réflexion sur le renouvellement générationnel en agriculture, notamment sur les liens entre insertion/installation et retraite en agriculture. Deuxièmement, l'installation en agriculture ne peut être réfléchie sans aborder la question des jeunes qui ne trouveront pas forcément leur place en agriculture voire dans le milieu rural. Les dispositifs d'accompagnement des jeunes doivent pouvoir proposer des alternatives et accompagner ces jeunes dans des projets en dehors du milieu agricole.

Ces différentes questions posent également la question des besoins en ressources humaines et en compétences pour accompagner l'ensemble de ces processus, sur l'ensemble des aspects évoqués, ainsi que du financement de l'ensemble de ces institutions et processus.

La dimension politique, notamment au niveau territorial, a été identifiée comme déterminante dans la définition d'une stratégie claire et cohérente pour l'ensemble des acteurs, ainsi que dans la mobilisation du financement. Des réflexions peuvent également être menées aux niveaux nationaux et sous régionaux pour ré-impulser des politiques nationales publiques d'insertion socioprofessionnelle agricole et rurale, en valorisant l'expérience des Réseaux participant à ces réflexions.

THÈME 3
GOUVERNANCE ET FINANCEMENT DES SYSTÈMES DE FORMATION
AGRICOLE ET RURALE

SÉANCE PLÉNIÈRE INTRODUCTIVE DU THÈME 3

Animateur : Mr Alpha Bayo ME-ETFP Guinée – Réseau RAFARGUI

Cette journée aborde le sujet de la gouvernance et du financement des systèmes de formation agricole et rurale. Une séance de cadrage permettra d'analyser les expériences françaises et marocaines au regard des enjeux de la gouvernance et du financement de la formation agricole et rurale. Les ateliers permettront d'illustrer ces réflexions par des expériences à la fois à l'échelle nationale de ces systèmes, mais également à l'échelle locale, d'un territoire ou d'un établissement.

Contribution n°1 de la séance plénière introductive du thème 3 : Gouvernance et financement de la formation professionnelle agricole : le cas de la France

Mr Franck Lapray

MAAF/DGER

Cette contribution présente l'histoire et la structuration du système de formation agricole français, ses principes de gouvernance et de financement actuels. Ce système est composé de formes diverses, suivant différentes voies (enseignement agricole, apprentissage, formation pour adulte, vulgarisation au développement). Ce système de formation prépare notamment au métier d'agriculteur, mais il a une mission plus large avec un objectif de développement personnel des individus. La construction de ce système a été complexe, surtout orientée par les politiques agricoles (avec une place importante de la profession agricole dans son élaboration) plutôt que par les politiques éducatives.

Histoire du dispositif de formation et d'enseignement agricole

La construction de ce système a commencé au début du XXème siècle : l'enseignement agricole est alors très peu développé, et a des formes scolaires diverses : cours postsecondaires assurés par instituteurs, écoles d'agriculture saisonnières, écoles d'enseignement ménagers, écoles pratiques sur les exploitations agricoles. L'apprentissage agricole se réalise alors dans la famille, jusqu'à la création d'établissements privés que sont les MFR. Les syndicats et coopératives ont ensuite assuré certaines formations continues, avec une vulgarisation plutôt itinérante, et des systèmes de formation descendants, sans participation des agriculteurs à leur élaboration. A la fin de la seconde guerre mondiale, les objectifs prioritaires sont la reconstruction du pays et la production de l'alimentation de la population. Une politique de modernisation de l'agriculture oriente les objectifs du secteur agricole vers l'augmentation de la production et de la productivité, associée à la création de l'INRA. Cette politique cherche à élever le niveau de qualification des agriculteurs, tout en disposant de peu de ressources. En parallèle, on assiste à une implication de plus en plus forte des agriculteurs dans la sphère politique avec l'apparition de mouvements militants, une participation plus grande à la vie rurale, et une prise en charge de plus en plus importante de leur formation (promotion de l'humain, de l'économique et du social). Les revendications portent principalement sur l'organisation plus forte de l'agriculture, notamment avec la montée en puissance des JAC (jeunesses agricoles catholiques) pendant les années 50.

Cette période permet le déploiement de dispositifs de vulgarisation et de méthodes nouvelles, avec le développement d'une vulgarisation de proximité (Foyers de progrès agricoles, CIVAM,...), de groupe (CETA - voir, juger, agir -, groupes de vulgarisation (JA/FNSEA)) et la constitution de groupements féminins. Cette période permet un fort développement d'associations et de structures coopératives. Le décret de 1959 instaure un compromis dans la gestion du secteur agricole entre la profession et l'État, reconnaît la nécessité du développement de l'accompagnement des producteurs et reconnaît un statut à la vulgarisation. Des taxes para fiscales sont alors créées pour financer la vulgarisation, taxes prélevées sur les revenus des agriculteurs et sur leurs produits, qui sont mutualisées au sein d'un fonds (Fonds National pour la Vulgarisation du Progrès Agricole) fonctionnant sur un principe de solidarité.

D'une posture de vulgarisation, le décret de 1966 permet le passage à un principe de développement agricole, dans lequel la profession agricole devient responsable du système de formation et de

conseil, sous contrôle de l'administration. Ce changement donne lieu à des négociations fortes entre les différents représentants professionnels et l'administration, sur la répartition du pouvoir dans la gouvernance du système. Dans la politique définie, on passe également d'une approche de développement technique à une approche plus globale de l'exploitation agricole et du territoire. Dans le système de formation agricole, les Foyers de Progrès Agricoles sont remplacés par les CFPPA (formation pour adultes) et les CFA (formation en apprentissage des jeunes sortis du système scolaire). Le rôle des Chambres d'Agriculture dans l'animation du développement agricole est également renforcé, avec une mise à disposition de conseillers des chambres dans les groupements. Les Chambres d'Agricultures ont alors la possibilité de lever l'impôt foncier pour financer les postes des conseillers. A cette époque, le financement du système est basé sur le principe de la double solidarité : nationale (l'État participe toujours au financement) et interne à la profession (taxe parafiscale).

Les lois de 1960 sur la réforme de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole ont deux objectifs : fournir la main d'œuvre qualifiée nécessaire à la modernisation de l'agriculture et participer activement à la scolarisation des jeunes ruraux pour qu'ils puissent quitter l'agriculture et exercer un métier dans l'un des secteurs extérieurs à l'agriculture qui se développent considérablement (services, ...). Ces réformes renforcent la reconnaissance de l'enseignement agricole en formalisant une harmonisation entre l'enseignement agricole et le reste du système éducatif, afin qu'il donne un enseignement de même valeur et délivre des diplômes équivalents, en assurant une continuité verticale permettant aux élèves d'accéder aux plus hauts niveaux possibles, en associant étroitement la formation générale et professionnelle. Cette nouvelle structuration des formations est accompagnée par la création de diplômes, ainsi qu'un déploiement et une harmonisation des structures de formation sur tout le territoire. La loi de 1971 sur la formation professionnelle continue permet d'affirmer ces objectifs : elle cherche à permettre l'accès au métier d'agriculteur par l'acquisition de capacités agricoles, préparer à l'installation des jeunes et à l'insertion en milieu rural, à perfectionner les actifs du monde agricole en permettant l'augmentation du niveau de qualification, tout en formant les responsables professionnels. Cette loi est accompagnée par la création des Fonds d'Assurance Formation : le Fonds d'Assurance Formation des Exploitants Agricoles (FAFEA devenu VIVEA) et le Fonds d'Assurance Formation des Salariés Agricoles (FAFSEA). Ces fonds sont alimentés en partie par les contributions des agriculteurs, le niveau de mutualisation ne se situant plus dans les groupes mais au niveau national.

En 1974, une évaluation met en évidence l'insuffisance du dispositif de formation, et donne lieu à la mise en place de la capacité professionnelle agricole, définissant des compétences nécessaires pour exercer le métier d'agriculteur, donnant lieu à l'obtention d'un diplôme (actuellement, de niveau bac pro). En 1976, un minimum de 200 heures de formation/stage est mis en place pour obtenir la « dotation jeunes agriculteurs » pour s'installer.

Les évolutions récentes du système ont été définies dans les années 80 dans les lois de décentralisation. Ces lois définissent la répartition des compétences de formulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage entre l'État et les collectivités locales (région), par l'élaboration d'un plan régional de développement des formations professionnelles, associant les partenaires socioprofessionnels et comportant des modalités d'accès variant en fonction du statut des individus. La loi Rocard de 1984 intègre finalement l'enseignement agricole comme une composante à part entière du système d'éducation, avec quatre missions centrales : la formation initiale et continue, l'animation rurale, l'expérimentation et la coopération internationale. Cette loi définit l'autonomie financière des établissements et leur personnalité juridique, intégrant les élus et professionnels dans les conseils d'administration des établissements. La loi d'avenir sur l'agriculture de 2013 définit les principes de formation tout au long de la vie dans le cadre de la transition vers la double performance économique et environnementale de l'agriculture, qui sous-tend l'appropriation de nouvelles pratiques par les agriculteurs, à inscrire dans leur formation. Cette loi donne lieu à la création de Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental, ainsi qu'à la rénovation du conseil aux agriculteurs (certification des organismes de conseil, chèques conseil).

Le financement de la formation professionnelle continue

Les opérateurs de financement du dispositif de formation professionnelle continue sont l'Europe (dont le FEADER pour les formations agricoles courtes), l'État (pour le budget des régions), les régions elles-mêmes, ainsi que les entreprises agricoles. La formation professionnalisante des actifs agricoles est financée par fondation VIVEA. Son Conseil d'Administration (dans les structures nationales et régionales) est composé d'organisations syndicales représentatives (Fédération Nationale des Syndicats d'exploitants Agricoles, Jeunes Agriculteurs, Confédération Paysanne et Coordination Rurale) et de 2 organisations agricoles à vocation générale (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) et la Confédération Nationale de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricole). Les formations financées par le VIVEA sont destinées aux actifs non-salariés des secteurs de l'agriculture, des travaux forestiers et paysagers. Ils peuvent bénéficier d'une prise en charge partielle ou totale de leur formation, en contrepartie du versement d'une contribution annuelle comprise entre 48 € et 257 € (calcul selon le revenu et le plafond de la sécurité sociale) collectée par la Mutualité Sociale Agricole (régime de protection sociale) reversée à VIVEA. Ces formations sont co-financées par l'Etat, les Conseils Régionaux et l'Europe (FEADER).

Au niveau national, un Plan Stratégique Triennal (2013/2015) est élaboré pour définir les enjeux et orienter la politique d'achat de formation (procédure d'appel d'offre), en cohérence avec les orientations des Politiques Publiques et le contexte économique (actuellement, double performance économique et environnementale, produire mieux (Ecophyto)). Les priorités stratégiques de formation sont le pilotage de l'entreprise (prise de décision), la compétitivité de l'entreprise, (certifications), les modes de production innovants respectueux de l'environnement, les modes d'organisation novateurs. Les prestataires de ces formations sont des acteurs associés à l'animation du développement rural, mettant en œuvre des formations (Chambres Départementales d'Agriculture, CFPPA, Interprofession, groupements de producteurs, ...).

Gouvernance du dispositif de formation agricole étatique

Les établissements publics de formation et d'enseignement sont les EPLEFPA, rassemblant trois voies de formation et trois types de publics au sein d'un même établissement. L'enseignement privé agricole est constitué de trois familles d'établissements : le CNEAP, l'UNMFREO et l'UNREP. Le système privé scolarise actuellement deux tiers des effectifs. L'ensemble de ces établissements (publics et privés) ont cinq missions principales : la formation initiale et continue, l'animation et le développement de territoires, l'expérimentation et l'innovation, l'insertion et la coopération internationale (mobilité et expertise). L'ensemble du dispositif est piloté par le Ministère de l'agriculture et ses services déconcentrés.

Les **discussions** suivant cette contribution ont permis d'approfondir la description de l'évolution du financement et de la gouvernance du système de formation agricole français. Cette description met en évidence les différentes formes de formations qui se sont développées, cherchant une valorisation de l'individu, dans l'objectif de l'augmentation du niveau de qualification des agriculteurs et de valorisation du métier. Cette évolution met également en évidence un ancrage de plus en plus fort au niveau régional et territorial. Les **questions** ont porté sur le financement spécifique du système des MFR, sur le lien entre les politiques publiques/politiques agricoles/politiques éducatives et l'élaboration de ce système, sur le niveau d'implication de la profession dans la définition du système de formation, ainsi que sur le lien entre la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, et la place de l'entrepreneuriat dans le système de formation.

Sur le financement du système MFR (système de formation initiale en alternance), l'État ne prend pas en charge le dispositif d'enseignement (formateurs), mais chaque MFR (association) reçoit un financement du Ministère de l'Agriculture, en signant un contrat via la DRAF au niveau régional. Il existe des quotas de financements entre les différentes familles d'enseignement agricole privé. Les MFR sont limitées dans leur nombre de formés par an principalement par les financements qu'elles obtiennent (70 000 jeunes par an). Le reste de leurs financements viennent des régions par la taxe d'apprentissage, par les métiers ruraux, par des financements des ministères de la santé et de la jeunesse et des sports, mais également par des prestations de formation continue financées par Pôle Emploi et les entreprises.

Concernant le rôle et la place des politiques agricoles, le système de formation et l'effort de définition de ce système ont été très fortement liés aux lois Pisani en 1962 qui ont défini la création des lycées agricoles ainsi que les objectifs de production de l'agriculture familiale (surface minimale qui sert à l'octroi des aides aux agriculteurs). Ces lois successives ont permis d'adosser le système de formation agricole aux politiques définies au niveau national. Ce ne sont pas des politiques éducatives qui ont défini les spécificités du dispositif de formation agricole, il s'est plutôt construit sur les problématiques de la profession et des territoires. La profession a donc été très impliquée dans la définition de ce système, et est toujours très présente dans sa gouvernance : des représentants professionnels sont présidents des conseils de centre de formation et de promotion de l'agriculture (CFPPA). Ils orientent et valident le contenu des formations qualifiantes et diplômantes. Ils sont également présents dans les conseils d'administration des EPL et sont associés au pilotage des établissements. Enfin, ils sont également présents dans l'acte de formation, comme intervenants dans des formations initiales ou continues, comme maîtres de stage, ou encore dans des jurys d'examen.

Concernant la connexion entre l'enseignement secondaire et supérieur dans le secteur agricole, l'enseignement secondaire agricole a un dispositif pour préparer les candidats à l'entrée en enseignement supérieur. Il existe un continuum de formation pour qu'un jeune puisse accéder au niveau le plus haut de qualification. Ce continuum est issu d'une réflexion pour favoriser l'accès par les élèves de baccalauréat professionnels à des formations supérieures (écoles d'agronomies).

Enfin, le thème de l'entrepreneuriat est présent dans les formations à travers l'accompagnement de l'installation des jeunes, inscrit dans une dimension entrepreneuriale forte, comprenant une sensibilisation à la construction du projet (définition d'un « parcours personnalisé professionnalisant ») et à la construction de la réflexion stratégique des jeunes pour anticiper et prévoir.

Contribution n°2 de la séance plénière introductive du thème 3 : Le modèle de financement du Groupe Crédit Agricole du Maroc et accompagnement des jeunes

Mr Mostafa Chehhar

Groupe Crédit Agricole du Maroc

Le groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM) s'investit, à travers le Plan Maroc Vert, dans un accompagnement renforcé de l'agriculture, du monde rural et des jeunes ruraux. Il existe au Maroc 1,5 millions d'exploitations agricoles, dont seulement 10% sont éligibles à des financements par le Pilier 1 du Plan Maroc Vert. Des propositions ont été faites pour appuyer le financement des 90% des exploitations agricoles restantes, qui se répartissent selon deux grands systèmes :

- Petites et moyennes et exploitations agricoles s'appuyant principalement sur l'agriculture mais ne répondant pas aux normes de financements bancaires ;
- Micro-exploitations agricoles ne répondant pas aux normes de financements bancaires et s'appuyant principalement sur les activités para ou extra-agricoles génératrices de revenus.

Un fonds de stabilité a donc été créé pour mettre en place des crédits bancaires à destination d'au moins 50% des exploitations agricoles.

Dans le cadre de son appui à l'agriculture à travers le Plan Maroc Vert, le GCAM a défini cinq principes d'intervention et d'accompagnement de l'agriculture et du monde rural :

- Segmentation des exploitations agricoles et mise en place de canaux de financement adaptés ;
- Approche filière par des packs dédiés et des produits transversaux impactant les capacités et la structure de l'outil productif ;
- Couverture de l'ensemble des besoins financiers des clients : production, transformation, commercialisation et exportation ;
- Réponse aux besoins professionnels mais aussi personnels des agriculteurs et des ruraux par une offre adaptée : bancarisation, assurance, retraite) ;

- Mise à niveau RH et modernisation des outils d'intervention (SI, agences).

Le GCAM s'est engagé à accompagner le Plan Maroc Vert pour la période 2009-2013 par une enveloppe de 20 Milliards et l'a totalement réalisée. Au 31/12/2013, l'encours des crédits de l'agriculture et du monde rural s'élève à 34 Milliards Dhs, soit plus de 55 % de l'encours global de la banque. Le nouvel engagement pour la période 2014-2018 s'élève à 25 Milliards de Dhs.

Ce soutien global au secteur agricole a été défini dans une vision systémique, prenant compte à la fois l'agriculture, l'agro-industrie et le monde rural, en appuyant avec des outils spécifiques la formulation de politiques agricoles structurantes, la définition de stratégies nationales de développement rural, un appui aux filières agricoles, un appui à l'agriculture solidaire, aux activités en milieu rural et nouveaux projets, aux grandes entreprises agroalimentaires, et aux nouvelles niches. Ces différents axes d'action ont été mis en œuvre avec différents outils et moyens :

- Appui aux politiques agricoles structurantes : l'appui a été ciblé sur l'irrigation localisée, la mécanisation, la lutte contre le morcellement des exploitations agricoles, la melkisation, la reconversion, et l'immatriculation foncière. Un travail a également été mené sur la concession de certains terrains de l'État aux pauvres, ainsi que pour l'investissement dans les énergies renouvelables (pompes solaires notamment) et dans l'économie d'énergie.
- Accompagnement des principales filières agricoles dans le cadre du PMV : participation à la réalisation des engagements chiffrés des contrat-programmes, par un suivi des réalisations par filière et par région, une évaluation de l'accompagnement de la première phase, une actualisation des conventions de partenariat, une adaptation continue de l'offre et une communication permanente avec tous les acteurs. L'approche proposée est de segmenter/différencier les appuis selon les spécificités des différentes filières.
- Financement de l'agriculture solidaire : le financement est analysé selon une approche territoriale selon les zones géographiques (oasiennes, de montagne, sahariennes), en appuyant la création de GIE, de coopératives ou par des appuis directs aux petits producteurs. Les objectifs sont de renforcer la bancarisation des petits producteurs, d'améliorer la valorisation des productions (qualité et prix) et l'amélioration des revenus, de renforcer l'organisation structurée des petits agriculteurs (meilleur encadrement) et de sécuriser les engagements de la banque par la maîtrise des flux financiers. Ce financement de l'agriculture solidaire se fait par différents programmes et produits : Tamwil El Fellah et ARDI.
- Contribution au développement de nouvelles niches (plantes aromatiques et médicinales, produits de terroir, agro-fouritures, filière équine, filière du tabac, aquaculture, agriculture biologique,...).
- Accompagnement des stratégies nationales de développement rural (artisanat, pêche artisanale, tourisme rural, logement rural).
- Appui aux activités existantes et aux nouveaux projets en milieu rural : accompagnement des jeunes, notamment par le financement de projets de jeunes diplômés (individuels ou collectifs), accompagnement du secteur du conseil et des services, du commerce, des professions libérales, des salariés.
- Promotion des « champions régionaux » du secteur de l'agro-industrie en fournissant un accompagnement au diagnostic technico-financier, à l'évaluation des potentialités, à une convention de partenariat incluant les producteurs contractuels, et à un accompagnement à l'international.

Concernant l'accompagnement spécifique des jeunes en milieu rural, les appuis ciblent les jeunes lauréats de l'enseignement agricole et les autres jeunes entrepreneurs ruraux. Deux produits financiers ont été développés pour répondre à leurs besoins :

- Le produit Bidaya dont l'objectif est d'encourager les jeunes diplômés de l'enseignement agricole à concrétiser leurs projets d'investissement dans les secteurs de l'agriculture, de l'agro-industrie et de la foresterie. Les projets peuvent porter sur la création ou l'extension d'entreprises à vocation agricole, forestière, agro-industrielle ou para-agricole. Ce produit est

destiné aux jeunes lauréats des écoles de l'enseignement agricole (techniciens toutes spécialités, ingénieurs toutes spécialités, docteurs vétérinaires) de moins de 45 ans. La durée du prêt est de 15 ans. La condition d'obtention de cet appui est de se faire assister par un conseiller agréé par le Ministère de l'Agriculture.

- Le produit Machrouai Qaraoui dont l'objectif est le financement des projets de création ou d'extension des très petites entreprises (TPE) de services, de valorisation ou de commerce en milieu rural (à l'exclusion des exploitations agricoles, de l'immobilier et de la pêche).

L'adaptation des services du GCAM au secteur agricole a permis de mieux connaître le secteur et de comprendre ses spécificités. In fine, la formation agricole est une bonne formation technique, avec un apport important des stages dans la professionnalisation, la connaissance de l'environnement des affaires et le développement de l'esprit d'entrepreneuriat pour favoriser l'auto-emploi. Le développement de ces services financiers a été accompagné par un renforcement des dispositifs d'accompagnement non financiers, d'un encadrement par des acteurs privés et institutionnels, et d'une recherche d'intégration dans les chaînes de valeur. L'accompagnement des jeunes se poursuit pendant trois ans après l'installation, en procédant régulièrement à des évaluations de l'avancée des projets.

Les **discussions** suivant cette contribution ont reconnu l'importance de l'investissement dans le financement de l'agriculture, et ont salué la stratégie développée par le GCAM pour toucher tous les types d'exploitations agricoles par cet investissement. Les questions ont porté sur le financement de l'agriculture au Maroc (sur les risques et les stratégies des autres banques pour financer le secteur), sur le nombre de bénéficiaires des programmes de financement du GCAM, ainsi que sur la place du GCAM dans le financement de la formation agricole au Maroc.

La position du GCAM est de soutenir le secteur agricole, même ce secteur est considéré comme très risqué par les banques commerciales, qui ne s'impliquent pas dans l'agriculture. D'un autre côté, cet investissement doit rester rentable pour le GCAM. Les décisions d'investissement par filière se font surtout par une remontée d'informations et des propositions de projet au niveau territorial. Trois canaux d'appuis financiers existent, la demande est analysée pour voir à quel canal le demandeur est éligible, en fonction du projet et du dossier. A cet investissement est adjoint un mécanisme de soutien et de minimisation des risques (coopératives, GIE, conseil,...). L'AFD au Maroc est impliquée dans un partenariat avec le groupe GCAM pour apporter des financements et soutenir ces investissements dans le secteur agricole, notamment pour le développement d'un conseil de gestion et de programmes d'éducation financière, ainsi que pour renforcer le lien entre les centres de recherche du groupe et CER France. Comme ces actions ont été lancées avec le PMV, le GCAM ne dispose pas encore d'informations sur les bénéficiaires et leurs profils, pour les différents produits et appuis.

Concernant l'implication du GCAM dans la formation agricole, elle est pour l'instant nulle à l'amont, mais elle existe à l'aval. Le GCAM n'a pas de rôle dans les formations agricoles ou la définition des formations pour le moment, mais le groupe soutien des thèses, et peut donner des avis consultatifs sur les nouvelles recrues. Quand un partenariat est passé avec certaines organisations, notamment de filières (sucre par exemple), le groupe les incite à investir dans la formation (notamment par la création de centres). Le groupe a également signé une convention de partenariat avec les MFR du Maroc, pour accompagner de jeunes lauréats. L'implication du groupe dans la formation en amont pourrait être développée par des interventions locales/territoriales.

ATELIER 3.1 : GOUVERNANCE ET FINANCEMENT À L'ÉCHELLE NATIONALE

Animateur : Mme Danuta Rzewuski - Réseau géographique Burkina Faso - LEGTA Yvetot

Contribution n°1 de l'atelier 3.1 : Gouvernance et financement de la formation agricole et rurale à Madagascar

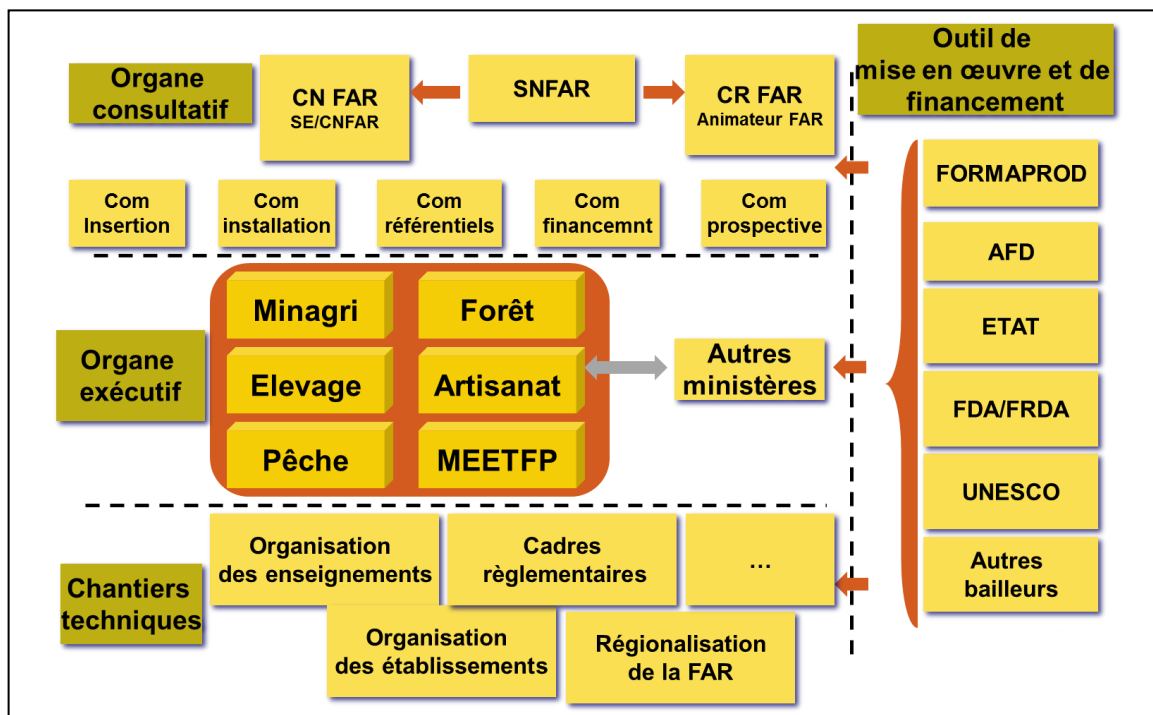
Mme Francine Rasolofonirina

MINAGRI – Réseau FARMADA

Cette contribution présente l'expérience de la formulation de la stratégie nationale de formation agricole et rurale à Madagascar, et les mécanismes associés de gouvernance et de financement mis en place au niveau national. La stratégie nationale de FAR (SNFAR) a été adoptée en avril 2012. Cette stratégie est issue d'une étude menée en 2008, de diagnostic sur le dispositif et les initiatives de FAR à Madagascar. Ce diagnostic a permis de proposer des pistes d'action et de définir le cadre général pour une rénovation concertée et coordonnée du dispositif national de FAR, pour un accompagnement des jeunes et des professionnels en activité. Les quatre axes principaux ont été définis en s'appuyant prioritairement sur l'existant : (1) développer la capacité de pilotage et de régulation du dispositif de FAR ; (2) renforcer les interactions sectorielles ; (3) soutenir des expériences structurantes au niveau régional ; (4) construire un mécanisme de financement soutenable de la FAR. La définition des mécanismes de gouvernance a été basée sur des principes d'inter Ministérialité, sur des principes de placer les établissements et centres comme pivots du dispositif dans leurs territoires, de baser la coordination et la mise en œuvre de la FAR sur une approche partenariale, et enfin de travailler sur la gouvernance et le financement de la FAR par la régionalisation (notamment par des fonds régionaux de développement agricole).

L'organisation institutionnelle de la SNFAR a été définie comme présenté dans le schéma suivant :

Schéma : Organisation institutionnelle du dispositif FAR à Madagascar



La définition de cette organisation institutionnelle pour la gouvernance du dispositif FAR a été accompagnée d'une réflexion sur des mécanismes de financement pérennes, pour financer à la fois la formation initiale des jeunes et la formation continue des producteurs en activité. L'objectif est la

constitution d'un fonds national de financement de la FAR, basé sur la collecte de taxes professionnelles, de sources fiscales nationales et régionales, ainsi que d'appuis financiers des bailleurs. Ce mécanisme de financement suit quatre principes : une gestion partagée, une répartition équitable des fonds, une contribution soutenable par les bénéficiaires, ainsi qu'une orientation vers le partenariat et le parrainage. Cette expérience est encore en construction (démarrage il y a deux ans) et nécessite encore un accompagnement et des appuis méthodologiques à tous les niveaux du dispositif pour affiner et réorienter ces premières pistes d'action.

Les **discussions** et **questions** suite à cette contribution ont présenté différentes expériences de financement d'entreprises ou de dispositifs d'accompagnement (ESOP au Togo, filière Cacao au Togo) et ont posé la question de la mobilisation de la taxe professionnelle (notamment sur les conditions de gouvernance de ces taxes). Les questions ont également porté sur le processus d'élaboration de stratégie, sur le lien avec le système d'éducation nationale, ainsi que sur l'organisation du processus de gouvernance interministérielle (existence d'une charte, organisation en commissions qui risquent d'être peu inter-connectées,...) et le danger de segmentation entre les ministères. Les discussions ont précisé le processus de création des fonds basés sur le prélèvement de la taxe professionnelle. Les réflexions s'orientent plutôt vers un prélèvement d'une taxe para-fiscale sur les filières en aval, un prélèvement sur le revenu des agriculteurs n'étant pas envisageable. Une étude de faisabilité est en cours sur les mécanismes et modalités de fonctionnement de ces prélèvements, ainsi que sur la constitution de ce fonds national et des fonds régionaux. Sur le lien avec le système éducatif, le renforcement de ce lien paraît central pour arriver à une réussite de la SNFAR, en lien avec les politiques de développement sectoriel. Enfin, les discussions ont précisé l'importance d'une réflexion et d'une gouvernance au niveau local et territorial, notamment pour inciter les établissements à un changement de paradigme, pour qu'ils passent d'une situation d'acteur isolé à une position d'acteur plus ouvert et à l'écoute/acteur et moteur de son territoire.

Contribution n°2 de l'atelier 3.1.: Les actions synergiques d'ENDA PRONAT à l'échelle nationale pour favoriser la formation agricole et rurale : Construction « down-top » d'une politique publique "du terroir au pouvoir" - Cas du Sénégal

Mmes Mariame Sow et Laure Brun Diallo

ENDA PRONAT - Sénégal

La contribution propose d'analyser l'offre de FAR au Sénégal, présente les outils développés par ENDA pour travailler sur la concertation foncière, et analyse le potentiel d'adaptation de ces outils pour co-construire la rénovation de l'offre de formation. Au Sénégal, l'agriculture représente 16 % du PIB et occupe près de 70 % de la population active, essentiellement au sein d'exploitations familiales. La formation professionnelle agricole (diplômes d'Etat) est concentrée sur la formation de techniciens et d'ingénieurs généralement recrutés par des structures chargées d'« encadrer » les OP. Seules quelques écoles privées et ONG financées par la solidarité internationale (et par leurs fonds propres) offrent des formations aux paysans. Afin de construire une formation agricole et rurale adaptée à la demande des producteurs et des acteurs des filières, il est nécessaire de construire des politiques cohérentes, pour mobiliser les ressources, et coordonner et impulser un changement social. Pour cela, la politique de FAR doit être articulée avec la politique agricole et la politique foncière. Au Sénégal, l'Etat a engagé plusieurs réformes (foncière, décentralisation,...) qui visent à « *mettre en place un cadre juridique et institutionnel attractif, offrant des garanties aux investisseurs* ». Les sociétés paysannes, en tant que principal acteur du territoire, ont un rôle essentiel à jouer pour la construction de politiques cohérentes.

L'expérience d'ENDA PRONAT dans l'appui à l'élaboration de la politique foncière donne l'exemple d'un travail « down-top ». Dans l'objectif d'appuyer l'élaboration de politiques foncières par la base, ENDA est partie du constat de la dégradation des ressources naturelles résultant du modèle agricole importé, inadapté au contexte socio-économique et pédoclimatique ouest-africain. ENDA a alors travaillé à l'accompagnement des communautés de base dans (1) la promotion d'un modèle agricole alternatif qui vise le rééquilibrage des éléments structuraux qui le fondent (social, économique et environnemental) et (2) la réappropriation par ces communautés de la gouvernance de leurs territoires pour un développement durable. ENDA PRONAT a profité du contexte marqué par

l'exacerbation du phénomène d'accaparement des terres et la préparation de la réforme foncière, pour accompagner les communautés paysannes dans la formulation de propositions de réforme foncière et de valorisation des ressources, et proposer des outils et démarches permettant la formulation d'une réforme inclusive de la gestion du foncier. L'hypothèse est que seule une démarche participative rassemblant les deux « extrêmes de la chaîne » dans la construction de la réponse (population d'un côté et acteurs des politiques publiques de l'autre) peut aboutir à des conclusions opérationnelles. Cette démarche de construction participative de politique a été testée et documentée, passant de la création de cadres d'échange sous forme d'ateliers locaux qui permettent aux populations (toutes catégories sociales confondues) de s'imprégner des différents défis et de construire un positionnement en vue d'interpeller les décideurs, puis des jeux de simulation lors desquels les populations testent les scénarios de règles qu'elles proposent. La méthode est conçue pour pouvoir être utilisée à l'échelle locale, régionale et nationale, ce qui permet à chaque participant d'intégrer les enjeux et les impacts potentiels aux autres échelles que la sienne. Un point essentiel est l'implication d'une grande diversité d'acteurs associés à la thématique de la stratégie à définir, notamment pour débattre des premières propositions élaborées au niveau villageois et paysan, pour répondre de manière cohérente à la demande économique et sociale.

ENDA a également développé des expériences dans le secteur de la formation, en mettant en place un réseau d'« écoles-eco » pour former les jeunes en échec scolaire à une approche école-milieu, axée sur des principes agro-écologiques, en expérimentant depuis 2013 au sein de ces écoles un apprentissage qualifié de ces jeunes ruraux. L'accompagnement après la formation n'est pas encore mis en œuvre, mais recouvrerait différentes activités pour faciliter l'installation des jeunes : négociation de terres avec leur famille ou les propriétaires terriens de leur zone, appui à l'aménagement des terres, acquisition de l'équipement agricole (système de pompage, ...), accès aux lignes de crédit pour préfinancer les campagnes,...

En se basant sur ces exemples, à la fois d'expérimentation de nouveaux parcours de formation, mais également de développement d'outils et de méthodes pour impliquer activement les producteurs dans l'élaboration de politique publique, ENDA réfléchit à l'accompagnement méthodologique d'une réforme inclusive du dispositif de formation : en poursuivant les ateliers prospectifs avec les communautés de base, il est possible de faire émerger et remonter leur(s) vision(s) politique(s) de l'agriculture sénégalaise de demain et les mécanismes qui pourraient permettre d'y parvenir, parmi lesquels la Formation Agricole et Rurale.

Les **questions** et **discussions** suite à cette contribution ont porté sur les mécanismes de structuration des sociétés paysannes au niveau local, national et sous régional pour assurer la pérennisation de l'action, sur le lien avec les organisations de producteurs, sur les difficultés auxquelles ENDA a dû faire face dans la structuration de ces processus de participation, et sur le lien avec la formation professionnelle et agricole dans les actions développées par ENDA.

Concernant la structuration des acteurs impliqués dans le processus, afin de favoriser la prise en compte des travaux au niveau politique et la pérennisation du processus, un effort est réalisé dans tous les espaces dans lesquels ENDA agit, pour organiser les communautés en associations et impliquer des partenaires institutionnels déjà structurés. Un exemple est celui des démarches de sensibilisation des producteurs aux pesticides, dans laquelle des associations se sont formées pour promouvoir l'agro-écologie au niveau local, mais dans laquelle ENDA a également encouragé le renforcement de ces associations en organisation nationale sur l'agriculture biologique. Au niveau national, ENDA a travaillé avec des juristes pour organiser les ateliers avec les populations et progressivement mettre en place un cadre organisationnel pour formaliser cette participation des populations. Le CNCR s'est également approprié ce cadre et ces principes sur le foncier. Un autre cadre de concertation (cadre de concertation et de réflexion sur le foncier) a été élaboré pour construire un plaidoyer porté par la société civile. A l'échelle sous régionale, certaines arènes (comme le réseau sur la protection des ressources génétiques ou encore le ROPPA) ont permis de faire remonter ces travaux sur le foncier et les relayer. Dans la création et l'animation de ce processus, ENDA a été confronté à de nombreuses difficultés, mais le Sénégal reste un pays où il existe une ouverture et une liberté d'expression qui permet le dialogue politique et le contact permanent avec les décideurs. Cette approche permet de favoriser la définition du socle de la stratégie de développement par la société civile, tout en facilitant les échanges et l'enrichissement

mutuel entre experts, scientifiques et paysans. Si le plaidoyer est fort et organisé, que le cadre défini permet de donner une voix aux différents acteurs et de faire remonter les besoins et propositions de la base, le processus peut être fertile et se pérenniser. Ces méthodes de consultation et de participation des sociétés paysannes peuvent être mobilisées de manière plus large et systémique pour formuler la politique agricole dans son ensemble (foncier mais également conseil, formation, recherche, aval de l'agriculture,...). Ces méthodes peuvent permettre de faire remonter la manière dont les producteurs se voient dans l'agriculture de demain, ainsi que leurs propositions pour avancer dans cette voie, pour prendre en compte les contraintes et défis de l'agriculture dans les politiques, au niveau local et national. Cela permet également de remettre au centre le rôle des collectivités locales dans la définition des politiques et dans la gestion des ressources.

Contribution n°3 de l'atelier 3.1. : Le financement des systèmes de Formation Professionnelle Agricole et Rurale

Mme Zahra Al Khattab

UNMFR Maroc

Le Réseau des Maisons Familiales Rurales du Maroc a comme principes d'intervention l'éducation, la formation et l'orientation des jeunes. Depuis leur création, elles ont accompagné 3 600 jeunes formés et insérés dans leur territoire. Les MFR du Maroc sont construites sur le schéma des Maisons Familiales Rurales : une « Maison » constituée comme un centre de formation autonome et de taille humaine (de 50 à 70 jeunes), développant un climat éducatif familial (internat). « Familiale » car certaines responsabilités dans le centre sont prises en charge par les parents et les responsables professionnels impliqués dans la formation, notamment pour la gestion de l'insertion des jeunes. « Rurale » car les MFR sont situées dans des zones rurales (6 régions) et elles fournissent une réponse aux attentes des parents et au développement du jeune dans son milieu socioéconomique (initiative et création locale). Ces formations s'adressent à des jeunes filles et fils d'agriculteurs ou d'ouvriers agricoles, âgés de 15 à 25 ans, déscolarisés ou en échec scolaire. La formation au sein des MFR se fait par alternance : une semaine en MFR alterne avec trois semaines de stage. La formation dispensée associe une formation générale et spécifique associée à une formation pratique et professionnelle, encadrée par des techniciens et des professionnels du milieu. Quatre cycles de formation sont proposés dans les MFR : pré-apprentissage ou mise à niveau ; apprentissage ou spécialisation ; qualification ; orientation et insertion. Les différents cycles de formations concernent des spécialités à la fois du secteur agricole, mais également du monde rural.

L'Union Nationale des Associations des Maisons Familiales Rurales a été créée le 20 septembre 2002, en tant qu'association à but non lucratif. Cette union est la tête de réseau pour les 15 MFR du Maroc. Son rôle est de garantir les fondements et l'identité des Maisons Familiales Rurales internationales ; de diversifier et gérer les partenariats nationaux et internationaux ; d'appuyer, accompagner et soutenir la création de nouvelles MFR ; d'assurer la formation des administrateurs et des formateurs des MFR ; de positionner la diversité des actions des MFR dans la complémentarité des systèmes publics ; d'inscrire le projet sociétal du réseau MFR dans les politiques nationales. L'UN MFR a développé des conventions de partenariat au niveau national avec différentes structures, notamment le MAPM pour la formation par apprentissage et dans le cadre du plan d'Urgence, ainsi qu'avec la direction de l'Education non Formelle, le CAM, la MAMDA ou encore le Ministère du Tourisme.

Les MFR sont financées à travers différentes sources : l'INDH et l'ambassade du Japon (pour la construction des MFR) ; par des conventions avec des organismes professionnels (COPAG, ANCFCC, CAM), par le biais de l'Entraide Nationale, par les cotisations des agriculteurs ou encore par des subventions des collectivités locales ou des dons de bénévoles ou des familles. Les subventions de l'Etat couvrent 70% des coûts des MFR. Ce modèle de financement comporte des contraintes, notamment de forts aléas en fonction des orientations des financements publics et des calendriers de programmes. D'une part, les MFR sont tributaire des retards de la subvention avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle et peuvent faire face à des problèmes de trésorerie. De plus, la subvention de l'Etat diminue et devient insuffisante, et ne prend notamment pas en compte le budget de fonctionnement des MFR. Les MFR doivent donc trouver d'autres sources de financement que celles de l'Etat pour leur pérennité et leur développement. Face à ces difficultés

de financement, la réalisation des objectifs des MFR au Maroc implique une reconnaissance institutionnelle par des textes législatifs (au-delà des diplômes co-signés), des sources de financement durable notamment par un partenariat avec une autorité de tutelle, pour être reconnues comme des acteurs complémentaires et importants de l'offre de formation agricole et rurale au Maroc.

Les **questions et discussions** suivant cette contribution ont porté sur la nécessaire complémentarité entre le système public de formation agricole et rurale et les dispositifs tels que les MFR. En effet, un grand nombre de jeunes font face à des ruptures de scolarité en milieu rural et le système public ne peut pas tout couvrir. Les dispositifs de type MFR proposent des formations de proximité qui complètent l'offre de formation existante. Les MFR représentent une innovation de proximité là où le Ministère ne peut pas être présent, impliquant les familles et l'ensemble des acteurs locaux, proposant d'accompagner les jeunes dès le départ dans leur formation et leur insertion dans le territoire, et construisant des programmes de formation développés avec des établissements existants. Ce mouvement a fait ses preuves, certains jeunes ont trouvé des possibilités d'ancrage dans leur territoire, en développant des valeurs citoyennes. Le Ministère reconnaît l'importance de ce réseau, mais un travail important reste à réaliser au niveau législatif et de l'encadrement national pour que ce mouvement soit renforcé. Le rôle de la société civile a été discuté par rapport à celui de l'Etat. Il a été argumenté que la société civile ne doit pas (et ne peut pas) se substituer au rôle de l'Etat, et que l'Etat ne doit pas non plus considérer la société civile comme l'annexe de l'administration, mais qu'une synergie et une complémentarité sont à trouver entre les différents dispositifs.

Les questions ont également porté sur la pédagogie utilisée dans les MFR, ainsi que sur l'origine des animateurs et formateurs présents dans les MFR. L'axe central de la pédagogie des MFR est l'insertion des jeunes, en développant les compétences des jeunes dans l'action, en privilégiant des valeurs de citoyenneté. La pédagogie par alternance proposée permet une grande souplesse dans l'adaptation des formations aux spécificités des territoires et des jeunes. Elle favorise l'implication de tous les acteurs du territoire pour accompagner les projets des jeunes. Elle est également saisonnière, adaptée à l'activité agricole et rurale, en étant basée sur un plan d'étude développé par le groupe de jeunes, rattaché à la réalité du milieu agricole. L'accompagnement des jeunes dans leur questionnement se réalise dans l'action, grâce aux formateurs et aux animateurs. Ces formateurs peuvent être des techniciens agricoles, ou encore des gérants des propriétés/exploitations qui aident et encadrent les jeunes.

ATELIER 3.2 : GOUVERNANCE ET FINANCEMENT À L'ÉCHELLE LOCALE

Animateur : Mr Hassen Berranen – DFRV/MADR – Réseau FAR Algérie

Contribution n°1 de l'atelier 3.2. : Expériences de l'ASSAILD de l'ASDEC et de la CMD au Tchad

Mr Dingamyo Djininga

RECEC

Cette contribution présente la trajectoire et l'expérience de trois structures associées autour du renforcement de compétences des exploitants agro-pastoraux tchadiens : l'ASSAILD (ONG nationale d'accompagnement), l'ADSEC et son réseau le RECEC (structure de microfinance et d'accompagnement non formel). Ces deux structures réalisent un travail avec les communautés de base, notamment par un accompagnement technique sur les productions et un accompagnement financier par le crédit. Une troisième structure, la CLD joue le rôle de caisse centrale de crédit, notamment dans l'intermédiation avec d'autres structures ou organisations (OP).

Ces trois structures ont une origine commune : à la sortie du conflit tchadien en 1979, la majorité des producteurs ont perdu leurs facteurs de production et ont pour beaucoup quitté leurs villages. En 1985, le souhait est de favoriser un accompagnement des agriculteurs pour leur permettre de revenir dans leurs villages et de se réinstaller sur des outils de production durables. L'ASSAILD (Association d'Appui aux Initiatives Locales de Développement) est créée en 1985 dans l'objectif d'accompagner les producteurs agricoles à acquérir du matériel agricole, en commençant par des formations, puis par une mise en place de crédits pour l'acquisition de matériel. Après des difficultés de remboursement de crédit par les producteurs à l'issue de la formation, il est décidé de séparer les structures pour gérer les deux activités, pour séparer le crédit de l'accompagnement. L'ASDEC (Association pour le Développement de l'Épargne et du Crédit) et le RECEC (Réseau des Caisses d'Épargne et de Crédit) sont nés pour accompagner les producteurs sur le côté financier. A terme, la CLD a été créée pour travailler comme intermédiaire entre les banques et les caisses locales.

De nombreux partenaires ont soutenu ces initiatives (coopération suisse, INADES et AFDI sur les aspects formation). Les structures travaillent en partenariat avec d'autres acteurs, comme les Organisations de Producteurs bénéficiaires. Au niveau national, un centre de formation et de liaison a été créé pour renforcer ces partenariats. Les trois associations ont pour le moment peu de relations directes avec les structures de l'Etat.

Les méthodes et démarches des différentes structures sont liées à leurs objectifs spécifiques : l'ASSAILD fournit de l'accompagnement et des formations aux producteurs ruraux, avec la mise en place de fermes familiales agro-sylvo pastorales ; l'ASDEC a la mission d'offrir des services financiers et un accompagnement non financier de soutien à la production et à la commercialisation, en soutenant l'entrepreneuriat en milieu rural.

Ces actions sont sous-tendues par le concept du développement par le rêve, basé sur les aspirations profondes des producteurs, en les accompagnant à se projeter dans un avenir lointain, tant pour l'individu que pour le village ou la nation. Ce concept de décline en 5 phase, à 4 échelles :

- 5 phases du concept : prospection, sensibilisation, sélection des porteurs de projet, formation et suivi évaluation ;
- 4 échelles de formation : individu & famille, organisation paysanne, communautés, partenaires.

Les résultats et impacts de l'ASSAILD sont caractérisables à différents niveaux. Au niveau individuel, les formations organisées de 2004 à aujourd'hui ont permis d'accompagner 941 individus (donc 2/3 de femmes). 300 familles de ces formés sont installées sur des fermes familiales qui sont devenues progressivement des fermes de références, des relais de formation pour les jeunes et nouveaux formés. En parallèle, des partenariats ont été développés avec 5 OP, et des appuis ont été fournis pour la formulation de plans de développement locaux dans les communautés. Ce niveau partenarial a notamment servi à la mobilisation d'ONG et des OP dans la défense des intérêts des producteurs. Deux centres de formation ont été créés pour dispenser les formations techniques/agricoles. Ces

centres fonctionnent sur des plans d'action triennaux. Les formés viennent en alternance et choisissent leur formation à la carte en fonction de leur projet de vie. Un accompagnement est fourni jusqu'à la production de « résultats » (autonomisation des producteurs), impliquant un suivi et un accompagnement au perfectionnement sur le moyen terme. Pour l'ASDEC, les caisses d'épargne et de crédit ont permis de mobiliser l'épargne des producteurs et de pouvoir proposer ensuite des services de crédits. Les différentes caisses recensent 12 500 membres adhérant aux différents services financiers offerts. Entre 400 et 600 millions de francs sont collectés annuellement en épargne pour soutenir les activités en milieu rural. Ces différentes activités en synergie ont permis l'émergence de nouvelles dynamiques de développement, renforçant la conscience des acteurs de leur pouvoir sur l'avenir, en étant mieux capables de se projeter dans leur projet et dans leur environnement.

Cependant, le développement des différentes structures a été réfléchi plutôt en logique technique et projet, peu en terme de pérennisation et de durabilité. Le système fait face actuellement à différentes contraintes, notamment en terme de gouvernance et de financement. Au niveau de la gouvernance, la contrainte principale est l'absence de politique de formation, ce qui fragilise les associations et structures en termes de gouvernance et de gestion. Il semble nécessaire de revoir le système de gouvernance de ces structures pour y associer une plus grande diversité d'acteurs (OP/ONG) et mettre en place une structure de gouvernance (nationale de FAR) qui respecte à la fois la dimension stratégique (CA, comités de surveillance, ...) et opérationnelle (définition des actions de mise en œuvre, unités de formation, synergie dans les actions locales, mise en œuvre de la politique...). Cette implication des acteurs nécessite un renforcement de capacités des acteurs dans leurs tâches de gouvernance, ainsi que de définir plus précisément le rôle de l'Etat pour faire respecter la mise en œuvre des textes associatifs, règles, audits, et inciter l'Etat à mieux réfléchir les synergies entre ces actions et le dispositif public d'accompagnement et de formation du monde rural. Concernant la deuxième contrainte que représente le financement, les aléas de financement, à la fois de la part des partenaires techniques et financiers et de l'Etat, ne permettent pas la formulation d'une stratégie de long terme de ces structures. L'arrêt du financement de nombreux PTF incite à la diversification des sources de financement, mais également à inciter l'Etat à formuler une politique claire de formation, permettant la mise en place d'appuis à des acteurs intervenant dans le secteur : de potentiels fonds institutionnels pourraient alors être dirigés vers les différents acteurs de la FAR, en définissant l'accès des structures aux différents fonds, et favorisant l'appréciation de l'impact de la FAR dans le milieu rural. Enfin, afin de stabiliser les financements, les centres de formation ruraux et agricoles pourraient être mis en synergie avec les filières, pour arriver à des prélèvements de taxes para fiscales sur les filières, pour constituer un fonds de formation et favoriser la montée en compétence dans ces filières. Pour mettre en place de nouvelles structures de gouvernance et favoriser une stratégie de financement à long terme, il est essentiel d'évaluer périodiquement cette gouvernance : il est important de définir en amont, avec l'Etat et les différents acteurs, les modes de communication, les mode de prise de décision, les actions de formation et les compétences à acquérir, ainsi que les système de contrôle, de prévention et de gestion des crises et conflits. Cela doit être mis en place au niveau national pour le dispositif de FAR, afin de faciliter la clarification des rôles et responsabilités des différents acteurs.

Les **questions** et **discussions** suivant cette contribution ont porté sur les facteurs de pérennisation des dispositifs (notamment dans la diversification des sources de financement), sur la possible autonomisation institutionnelle des structures, sur les taux de recouvrement de crédit dans les caisses, sur la certification des formations dispensées aux agriculteurs, ainsi que sur les méthodes utilisées pour l'élaboration des plans de développement communautaires en synergie avec les actions de formation.

Concernant la pérennisation des acquis dans le dispositif, l'ASSAILD et l'ASDEC ont 30 ans de recul sur leurs actions, avec la formation d'agriculteurs et de techniciens, permettant d'avoir une idée des effets et impacts du dispositif. Mais cette réflexion sur la pérennisation n'a pas été finalisée sur la mise à disposition et la diversification des ressources (notamment financières) à long terme.

Il faut maintenant réussir à anticiper ces décisions stratégiques, pour favoriser une pérennisation financière et institutionnelle des activités de l'ASSAILD, et favoriser une synergie forte avec le dispositif national de FAR de manière plus large. Dans cette anticipation de diversification des sources de financement, il ne faut pas oublier les ressources locales à mobiliser : l'appui technique et

le crédit doivent permettre de dégager plus d'argent pour les producteurs, qui à terme pourront contribuer au coût des services.

Concernant la certification des formations, il semblait important au départ que les agriculteurs participent à la formation sans chercher de diplômes particuliers. Au fil du temps, des discussions sur de possibles certifications ont émergé, mais pour le moment les problèmes de gouvernance et de financement semblent plus urgents à régler. En outre, il serait plus intéressant de réfléchir à de possibles certifications une fois que les partenariats seront renforcés avec les structures publiques adéquates.

Enfin, sur le taux de recouvrement, les centres doivent jouer un rôle social au niveau local, mais dans les caisses de crédit et d'épargne, les taux de recouvrement des crédits sont bas (18% actuellement de non recouvrement), alors que légalement les taux de non recouvrement ne doivent pas dépasser 5%. Les services financiers de proximité doivent jouer un rôle social, d'accompagnement pour le recouvrement, mais les critères légaux des structures financières (notamment les taux de recouvrement) doivent être respectés.

Contribution n°2 de l'atelier 3.2. : L'expérience de l'ENAE de Tolo en Guinée

Mr Ibrahima Bah

CNOP Guinée

Cette contribution présente l'expérience de l'ENAE de Tolo. L'ENAE est une école nationale d'agriculture et d'élevage, école publique dont le rayonnement est local, dont l'expérience permet de discuter de l'adaptation de la gouvernance et du financement d'une structure de formation à l'échelle locale. L'ENAE a été créée en 1932, et forme des jeunes à des niveaux techniciens. L'ENAE a formé de nombreux cadres guinéens, dont la plupart, avant les années 80, étaient destinés à devenir fonctionnaires. Dans les années 80, après les programmes d'ajustement structurels, la politique guinéenne socialiste devient libérale. La diminution des attributions de l'Etat ainsi que les réorientations des politiques agricoles induisent une inadéquation des formations dispensées à l'ENAE avec ce nouveau contexte et les nouveaux emplois associés. En effet, on assiste alors à une forte baisse du recrutement des fonctionnaires, entraînant de grandes difficultés pour l'école qui formait principalement les techniciens de l'administration. L'ENAE de Tolo développe alors un nouveau positionnement pour s'adapter au nouveau contexte, en travaillant à la fois au niveau de la gouvernance de l'établissement que sur ces ressources financières, pour inclure un plus grand nombre d'acteurs et mieux adapter les formations à la demande du monde professionnel.

Concernant la gouvernance, certaines réformes institutionnelles de l'établissement étaient nécessaires, notamment pour permettre à d'autres acteurs d'entrer dans la gouvernance de l'école. Un travail important a été réalisé pour favoriser l'implication de réseaux d'acteurs : acteurs de la profession, de projets, de structures de recherche ou encore d'ONG. Ces acteurs sont impliqués de manière importante dans le fonctionnement et la gestion de l'école. Ils participent à différentes instances :

- Comité de pilotage de l'ensemble des acteurs (prise de décision et orientation stratégique) ;
- Comité de gestion et fonctionnement de la ferme de l'école ;
- Formation des formateurs : les enquêtes réalisées auparavant par les professeurs auprès des seuls producteurs sont maintenant réalisées avec les partenaires : auprès des groupements, des unions, des paysans. Ces enquêtes permettent d'avoir une vision plus large et systémique pour valider les référentiels professionnels, et la présence des professionnels associés à la gouvernance enrichit encore les résultats de ces enquêtes.

Pour le financement de l'école, avant la réforme, l'Etat finançait le centre totalement. Une stratégie de diversification des sources de financement a été mise en place : les profits viennent maintenant de la vente de produits issus de la ferme (les apprenants participent à la production qui contribue au financement). Le réseau d'acteurs participe également, en développant par exemple des expériences d'expérimentation au sein de l'école. Les services agricoles du territoire participent également pour

partie au financement, en prenant en charge des élèves stagiaires. Les partenaires techniques et financiers ont également appuyé le fonctionnement de la ferme : l'ONG Anamorphose, l'UE (matériel), la coopération française (formation des formateurs). L'Etat guinéen contribue encore beaucoup au fonctionnement du centre en payant l'ensemble des fonctionnaires qui y travaillent.

Le changement de stratégie du centre peut se résumer au passage de la formation de fonctionnaires à la formation de techniciens et d'agents de développement pour intervenir dans le monde rural en général. Le renouvellement de la gouvernance et du financement de la structure était nécessaire pour s'adapter aux besoins du milieu professionnel et aux nouveaux défis auxquels les jeunes diplômés doivent faire face. Dans ce contexte, l'alliance créée avec le réseau d'acteurs qui interviennent dans le monde rural est centrale pour la réussite de cette transition.

Les **questions** et **discussions** suivant cette contribution ont porté sur le devenir des techniciens formés à l'ENAE, ainsi que sur les actions potentielles d'appui à l'installation des jeunes post-formation. Concernant le devenir des techniciens, la majorité d'entre eux sont employés en sortant de l'ENAE par les ONG et les projets. Pour le moment, l'école n'apporte pas de soutien fort à l'installation des jeunes. Comme la plupart d'entre eux s'orientent vers des projets, groupements/unions ou ONG, cette activité n'a pas été développée : ceux qui s'installent bénéficient d'une mise en relation par l'école avec le réseau d'acteurs, mais il n'existe pas encore de véritable incitation (notamment financière) pour l'appui à l'installation.

Contribution n°3 de l'atelier 3.2. : L'expérience de l'ANEB dans la réalisation des modules de la formation au profit de ses adhérents

Dr. Ennahdi Abdeljaouad

ANEB

L'ANEB est l'association nationale des éleveurs bovins du Maroc. Elle a été créée en 1990. Au départ, l'ANEB travaillait seulement avec des éleveurs de bovins de races sélectionnées qui étaient en lien avec les centres de collecte. Maintenant, depuis 2000, l'association travaille avec tous les éleveurs dont c'est l'activité principale, dont des producteurs de bovins viande (plus seulement laitiers). L'ANEB regroupe 21 associations régionales, et 9 coopératives. Les membres sont au nombre de 75 000 éleveurs, représentant un troupeau de 315 000 têtes. Les actions de l'ANEB couvrent l'ensemble du territoire national, et sont basées au départ sur l'amélioration génétique des troupeaux, notamment par le renforcement des compétences des producteurs par les techniciens. Les actions de renforcement de capacités sont structurées autour de trois cadres au niveau national qui encadrent les projets, puis autour d'ingénieurs qui travaillent avec des vétérinaires et des techniciens dans chaque région. L'ANEB regroupe 80 circuits d'insémination.

Les activités de l'ANEB portent à la fois sur la fourniture de matériel d'insémination, de semences,...mais également sur l'insémination, l'obtention de subventions publiques (bovins viande) et l'identification générale du troupeau bovin. Ces différentes activités impliquent des formations, à la fois pour les techniciens, mais également pour les producteurs. Les activités d'information et de formation à destination des producteurs sont diverses : des réunions de sensibilisation sont organisées (de 100 participants au niveau régional) pour réaliser de la diffusion de connaissances plutôt techniques. Des voyages d'étude (hors du Maroc, ou entre membres, avec la COPAG par exemple) et des participations à des salons et foires sont également organisés. L'ANEB édite aussi une revue à destination de ses membres. Concernant la formation des techniciens, l'ANEB intervient dans les formations initiales par des spécialisations post diplôme, de spécialisation en insémination, contrôle laitier ou identification. Ces formations durent 2 jours en moyenne. L'ANEB organise enfin des sessions ponctuelles de formation continue en fonction des besoins des techniciens.

Ces actions de sensibilisation et de formation des producteurs et des techniciens sont organisées grâce à des partenariats (exemple du contrat-programme en viande rouge), ainsi que par le financement ou des interventions techniques directes par des organismes nationaux et internationaux (Ministère de l'Agriculture, FAO, CTB, Hollande, PUM).

Les **questions** et **discussions** suivant cette contribution ont porté sur la participation financière des bénéficiaires aux formations proposées par l'ANEK, sur la possibilité pour des non bénéficiaires de participer aux formations, ainsi que sur la durée de formation initiale des techniciens de l'ANEK.

Le financement des formations est pris en charge par des partenariats mis en place au niveau régional, pour chacune des formations et régions spécifiques. Les formations sont destinées aux membres qui ont payé leurs cotisations, mais les membres n'ont pas ensuite à payer la formation. Les techniciens de l'ANEK ont généralement reçu, dans le cas des inséminateurs et des contrôleurs, une formation initiale de l'état. Puis ils reçoivent une formation théorique de 15 jours à l'ANEK, portant plutôt sur des aspects techniques. Ensuite, ils reçoivent une formation au niveau du centre dans lequel ils vont travailler. Au cours de leur carrière, la fédération ou l'organisation professionnelle pour laquelle les techniciens travaillent peuvent demander une formation à l'ANEK en complément, à la demande.

Contribution n°4 de l'atelier 3.2. : L'expérience de la formation par la FISA et le projet de Zoopole

Mr Jerrari Chaouki

FISA - Fédération Interprofessionnelle du Secteur Avicole au Maroc

La FISA regroupe 5 associations qui représentent chacune un maillon de la filière avicole (poules pondeuses, pintades, aliments composés, poussins d'un jour, industriels de l'aval). L'objectif de la création de la FISA était d'augmenter la production de viande de volaille en améliorant les coûts pour les éleveurs, notamment par une recherche de réduction des coûts des intrants, une amélioration des compétences des producteurs, ainsi qu'une amélioration des conditions de production et de réglementation dans le domaine.

La fédération a été créée en 1995. Le premier chantier a été de travailler sur la réglementation, notamment sanitaire. En 2002, ce travail aboutit à la création d'une réglementation de la filière, intégrant un accompagnement des producteurs. Il était nécessaire d'aller chez les éleveurs pour leur expliquer cette loi : des actions de sensibilisation, d'information et de formation ont été entreprises dans ce sens. Ces actions permettaient d'expliquer aux éleveurs le contenu des cahiers des charges liés à l'installation des élevages, à la construction des bâtiments et au fonctionnement des élevages. De 2002 à 2007, des réunions régionales ont été organisées pour expliquer les dispositions de la loi. Dans cet intervalle, 12 à 15 réunions régionales par an ont été organisées, rassemblant chacune 70 à 60 personnes. Cela a permis d'informer les producteurs sur le contenu et les dispositions de la loi lors de sa promulgation en 2007. Les sessions de formation organisées ont eu un impact important sur la technicité des éleveurs, car au moment de l'application de la loi en 2007, les éleveurs étaient déjà convaincus des différentes dispositions et de leur mise en œuvre, ce qui a permis une amélioration des performances et des coûts de production rapide. Ces formations organisées pour préparer la loi ont été financées dans chacune des régions avec des partenaires locaux (en l'absence de contrats-programmes avec l'Etat à cette époque). Pour chaque réunion régionale, un thème technique était défini, en associant un partenaire technique (fournisseurs,...) qui prenait en charge les coûts de ces formations. Au-delà de ces formations autour de la réglementation, la FISA permet également la participation des agriculteurs à des salons ou voyages d'études et d'échange. Un salon annuel est organisé par la FISA, auquel les producteurs viennent participer.

En dehors de ces actions de formations non conventionnelles, la FISA, dans le cadre du contrat-programme avec l'Etat, en partenariat avec la fédération du lait, participe à la réflexion sur la construction d'un centre de formation pratique et de courte durée pour améliorer qualification des éleveurs, et améliorer la formation des formateurs (techniciens et ouvriers). Ce zoopole ne ferait pas de concurrence aux formations existantes dispensées dans les structures de l'Etat, mais serait orientée vers une formation plus pratique pour les professionnels de la filière, sanctionnée par un certificat professionnel. Un contrat de partenariat serait établi entre la FISA et ce centre pour l'organisation des formations.

Les **questions** et **discussions** suivant cette contribution ont porté sur le plan de formation existant pour les formations organisées par la FISA, sur la contribution des producteurs dans la formation,

ainsi que sur les mécanismes de financement de ces formations. Le plan de formation était lié aux différentes dispositions de la loi, afin d'expliquer aux producteurs les dispositions une par une. A présent, la FISA va évaluer les besoins en formation des différentes catégories de personnes, afin de définir un plan de formation au-delà de ce travail sur la loi. Concernant le financement de ces formations, les organisations professionnelles de la filière ont pris en charge une grande partie des formations organisées, et le zoopole va également être financé grâce à une convention avec l'Etat. Jusqu'à maintenant, les producteurs ne contribuaient pas aux formations organisées. Dans les formations à venir, il est envisagé de faire participer les producteurs à hauteur de 20 à 30% de leurs coûts, pour impliquer les bénéficiaires dans la prise en charge d'une partie des coûts, éviter de dispenser des formations gratuites et favoriser ainsi l'assiduité des producteurs.

Synthèse de l'atelier 3.2.

L'atelier 2 du thème 3 a permis de présenter des expériences locales, territoriales ou de filières pour la mise en place de dispositifs de formation, ainsi que les enjeux et contraintes existant autour de la gouvernance et du financement de ces dispositifs, et de leur pérennisation dans le temps. Une réflexion permanente sur le modèle semble ainsi nécessaire pour adapter l'offre aux besoins au niveau territorial. Cette analyse des besoins passe notamment par une intégration des différents acteurs au niveau local dans le dispositif, à la fois dans la construction de l'offre, ainsi que dans la gouvernance et le financement du dispositif. La mobilisation de ressources endogènes et locales semble une clef de réussite, en mobilisant des contributions des producteurs (quand cela est possible), des parents, mais également des partenaires au niveau territorial.

SYNTHÈSE THÉMATIQUE DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE ET DES ATELIERS DU THÈME 3

Rapporteurs thématiques : Mr Doumgo Sana Séveia – DFA / MDPPA - Réseau FAR Tchad - et Mr Jean-Roland Arbus - Réseau géographique Sénégal - LEGTA Figeac

La séance plénière et les deux ateliers du thème 3, portant sur la gouvernance et le financement des dispositifs de FAR, à la fois au niveau national et local, ont mis en lumière le but commun de ces dispositifs : insérer des jeunes dans les territoires, porteurs de projets, en lien avec leurs contextes spécifiques, et porteurs de valeurs citoyennes.

Onze points de vigilance ont été identifiés pour favoriser des mécanismes de gouvernance garantissant une évolution du dispositif de formation agricole et rurale permettant de répondre aux besoins des jeunes. Tout d'abord, le dispositif doit être porté par des acteurs ayant une volonté claire et une motivation forte. La création ou la rénovation du dispositif doit privilégier des méthodes down-top (exemple de l'expérience présentée par le Sénégal), en partant de la base pour monter au niveau politique. Ce changement de paradigme permet l'émergence d'un processus participatif, favorisant les actions collectives, la co-construction des approches et méthodes, ainsi qu'une coordination plus cohérente entre les acteurs (notamment inter ministérielles au niveau national). Ce processus participatif doit également permettre le développement d'un dispositif mettant l'approche partenariale au centre, tant au niveau national que local, en favorisant l'implication de nombreux acteurs du monde professionnel, de la formation et de la recherche. De plus, le sens de l'écoute entre ces acteurs, la promotion de la mixité dans le dispositif ainsi que la proximité du dispositif avec ces acteurs et les jeunes formés permet d'être au plus proche des besoins de formation, tant dans l'offre produite que dans le lien créé au niveau national et territorial. Ensuite, de nombreuses expériences ont mis en évidence la nécessité d'une organisation institutionnelle et d'une gouvernance claire et transparente, pour inciter à la collaboration. Enfin, le réajustement chemin faisant du dispositif est un point central : en favorisant la rénovation permanente du dispositif par des démarches de qualité et de réactualisation des besoins, les dispositifs se dotent d'outils de pilotage permettant de re-contextualiser régulièrement leur offre, de répondre aux besoins du marché de l'emploi, permettant une insertion professionnelle aux jeunes et aux professionnels en activité.

Sur la thématique du financement, l'exemple de Madagascar permet de dégager des pistes de réflexion sur le mécanisme de décentralisation du financement à un moment donné, en envisageant à la fois tous les niveaux de financement nécessaires et toutes les sources de financement potentielles (de l'international au local). Les mécanismes de financement des dispositifs de FAR présentés dans les différentes expériences mettent tous en avant l'indispensable diversification des ressources financière, du partage de leur gestion, ainsi que l'importante diversité des partenaires financiers, même si un conventionnement semble souhaitable dans de nombreux cas pour favoriser le développement d'une vision et d'une stratégie à moyen ou long terme.

SÉANCE PLENIÈRE DE CONCLUSIONS ET DE CLÔTURE

Animateurs : MM. **Pierre-Blaise Ango** - Réseau FAR ; **Jaouad Bahaji** - MAPM ; **Mohamed Saïdi** - COMADER ; **Franck Lapray** - MAAF ; **Khalid Belarbi** - Réseau FAR.

Les différents organisateurs ont remercié l'ensemble des participants pour leur implication dynamique dans les discussions et les débats autour des différents thèmes. Les objectifs de ce séminaire étaient de rassembler différents partenaires de différents réseaux, avec des intérêts et expériences très diversifiés. La richesse de ces différentes expériences ont alimenté la réflexion sur l'ingénierie de formation dans les dispositifs de FAR, sur les déterminants de l'accompagnement de l'insertion et de l'installation en agriculture, ainsi que sur les contraintes et perspectives de gouvernance et de financement des dispositifs de FAR, tant au niveau local que national ou encore sous régional.

Sur le fond de ce que nous a été échangé, la nécessité d'une véritable politique agricole, tant territoriale, nationale que sous régionale, ressort de manière criante. En effet, c'est bien sur cette politique agricole que doit s'adosser tout dispositif de formation agricole et rurale. Cette politique elle-même doit être co-construite avec les acteurs afin de disposer d'une véritable feuille de route appropriée. L'exemple marocain du Plan Maroc Vert est révélateur de l'importance de la formulation d'une feuille route, qui propose une stratégie répondant à la question « de quelle agriculture voulons-nous ? ». L'agriculture est diverse et variée, mais il semble important dans l'élaboration de ces feuilles de route de réaffirmer le rôle central de l'agriculture familiale, en lien avec les autres formes d'agricultures. La question qui se pose est de comment la prendre en compte dans les dispositifs de FAR, et de comment construire les contenus de dispositifs en appui à cette agriculture familiale diverse. A ce niveau également, les discussions du séminaire ont réaffirmé l'importance que tout dispositif de formation soit une réponse à une demande économique et sociale, souple et adaptable, ancré sur son territoire, avec une implication forte des acteurs à toutes les étapes de sa construction et dans sa gouvernance. Ces processus doivent notamment être sous tendus par des pédagogies novatrices ancrées sur le terrain. Enfin, en appui à cette diversité d'agriculture, la formation professionnelle agricole et rurale vise deux objectifs majeurs : résoudre des difficultés ou accompagner le changement, et elle s'adresse là à tous les agriculteurs en activité ; mais également aider les jeunes à construire leur projet de vie dans leur milieu rural, selon leurs aspirations. Dans les deux cas, la FAR accompagne une insertion de ces agriculteurs dans leurs territoires.

Ces différentes réflexions mettent en évidence le caractère central d'une approche systémique, compréhensive et globale de l'exploitation agricole, des familles, de leurs projets et de leurs trajectoires, et de leur environnement.

Ces trois jours de séminaire permettent de tirer des enseignements pour chaque dispositif dans lesquels les participants sont insérés, mais également pour construire l'avenir du Réseau FAR. En se basant sur les forces vives du Réseau, sur l'expertise portée par le Réseau FAR, ainsi que sur les productions intellectuelles importantes élaborées ces dernières années dans et sur chacun des pays membres, il semble central de produire des démarches et des outils méthodologiques opérationnels au service de tous les acteurs internationaux de la FAR. Il paraît indispensable actuellement de construire ensemble ces démarches et outils, ainsi que préciser des concepts, qui soient communs et qui permettent à chacun, dans ses dispositifs et pays, d'avancer dans l'appui à l'agriculture familiale par la formation agricole et rurale. Tous les modèles et expériences qui ont été proposés cette semaine, tous très intéressants, viendront trouver leur place dans cette boîte à outils, encore à construire.